VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 1 AVRIL 1914 — No. 22

ABONNEMENTS
Canada............ $1.50 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

RÉDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Tout[illegible]nications concernant le journal [illegible]erie devront être adressées :
Le Ma[illegible]
42 Avenue Provench[illegible]
Saint-Bonif[illegible]e, Man.
Téléphone : Main 3377.

Un Programme Persecuteur Voile par des Compliments

Pour apprécier l'acte des libéraux catholiques français qui ont *causé* avec M. Norris, mardi dernier, il faut faire plusieurs distinctions et plusieurs classements. Car tous ces libéraux ne sauraient être traités de la même façon. Parmi eux, il y en a qui ont consenti à rencontrer M. Norris dans l'espoir d'obtenir quelque chose pour la minorité ; d'autres ont voulu être fixés sur la pensée réelle du chef de l'opposition ; un autre groupe, honnête aussi, s'est laissé traîner là par le simple instinct de parti ; enfin, il y a la catégorie des politiciens acharnés, qui se moquent en eux-mêmes de toutes nos questions d'enseignement, qui étaient à l'avance décidés d'avaler n'importe quoi, et qui n'ont imaginé cette conférence que pour se donner un prétexte de rentrer en scène.

Ceux qui nous lisent savent si nous avons raison de faire ainsi des catégories !

On conçoit qu'avec une gamme pareille, la critique exige bien des nuances, selon qu'elle s'adresse aux uns ou aux autres.

Quel a été le résultat net de cette conférence ?

La minorité n'y a pas gagné gros comme un grain de mil—à moins qu'on ne considère comme une chose heureuse le fait d'avoir été une fois pour toutes renseignée sur les véritables intentions du parti libéral anglais de cette province. Ces messieurs sont les successeurs en droite ligne des Greenway, des Martin et des Sifton. Ils n'ont rien appris et ils n'ont rien oublié. Ils adhèrent au vieux programme, bien entier, d'injustice et d'oppression. L'acte des écoles restera *unimpaired* proclame le *Free Press* triomphalement.

Les platoniques protestations de bienveillance et les poignées de mains de M. Norris dans la circonstance ne sauraient changer la téneur brutale de ses déclarations de Neepawa, répétées, du reste, plusieurs fois. Elles en forment plutôt l'ironique et narquois relief. L'attitude de M. Norris revient à ceci : "Je ne ferai rien pour vous ; au contraire, je resserrerai encore la corde ; mais, tout de même, si vous avez la naïveté de voter pour moi, je daignerai accepter vos votes."

Nous avons lu avec la plus minutieuse attention les comptes-rendus de cette rencontre. M. Norris a répondu à ses interlocuteurs par une rigide fin de non recevoir. A ces catholiques il a déclaré qu'il maintiendrait, intégrale, la loi d'abolition de 1890 et qu'il ne pouvait promettre aucune amélioration à l'acte de 1897 ; il a refusé de s'engager à quoi que ce soit pour aider les catholiques de Winnipeg ; au contraire, il a déclaré aux libéraux catholiques français son intention, s'il arrivait au pouvoir, d'abroger les amendements Coldwell (ce qui montre bien l'efficacité de cette loi si seulement la Commission Scolaire de Winnipeg avait la droiture et le courage de la lire sans parti-pris) ; il a ré-affirmé son intention d'inaugurer l'instruction obligatoire, et, chose d'une colossale gravité, il a posé le principe d'une Université d'Etat, lisez, d'une Université d'Etat neutre. Nous reviendrons bientôt sur cette question de l'université, parce que nous y voyons, pour diverses raisons, un formidable danger, non seulement pour la minorité catholique, mais pour toute la population de ce pays.

Examinez les paroles du chef de l'opposition ; pressez-les jusqu'à leur conclusion ; mesurez-en tous les logiques, et vous verrez qu'il est absolument impossible, à moins de vouloir se suicider, de subir un tel programme. M. Norris n'a-t-il pas poussé l'inconscience et la naïveté jusqu'à mettre, à toutes fins pratiques, la population française de ce pays, descendante de LaVérendrye, dans la catégorie des *foreighners !*

Et pour ceux qui, tout en condamnant le passé du parti libéral de cette province, seraient tentés de croire à la cordialité personnelle de M. Norris, qu'ils songent un peu à la timide et chétive réponse qu'il a faite à ceux de ses partisans français qui protestaient contre la conduite si répréhensible de la presse libérale anglaise : *"Je n'ai aucun contrôle sur ces journaux et, par conséquent, ne peux être tenu responsable d'aucun sentiment qu'ils peuvent exprimer. Nous ne pouvons dicter leur conduite...* — Pareille réponse suscitera une clameur dans les rangs catholiques. La presse libérale anglaise pourra continuer à lancer contre nous la calomnie et l'outrage, et M. Norris n'y pourra rien ! Quel chef de parti en vérité ! Quel puissant maître de discipline ! Quelle protecteur il serait pour nous ! Et comme il commanderait avec autorité à des ministres et à des députés, si jamais il devenait chef de gouvernement ! ! !

Demandez plutôt à sir Rodmond Roblin comment il traiterait un journal de son parti qui ferait campagne contre les catholiques. Ou plutôt, observez la conduite de la presse conservatrice, comme tonalité générale, et concluez.

Mais M. Norris, en l'occasion, unit la duplicité à la faiblesse. Car pendant qu'il dira aux catholiques : "Messieurs je n'ai aucun contrôle sur la presse libérale anglaise," cette presse libérale anglaise, elle, continuera sa besogne de fanatisme et de mensonge dans les milieux protestants au profit de M. Norris.

Comment a-t-on pu, en face de tout cela, adopter une résolution de confiance en M. Norris ? Pareille attitude serait périlleuse pour la minorité si elle ne se bornait à un groupe peu nombreux. Et encore, parmi ceux qui étaient présents à cette conférence—loin de cent cinquante, comme le dirent faussement les journaux—il y en a beaucoup qui se sont retirés désappointés, déçus, désabusés. Ceux-là resteront tranquilles, ou voteront carrément contre M. Norris. C'est l'écho qui nous arrive de partout. Quant aux autres, les partisans à tout crin, il parleront et s'agiteront vainement. Il se sont attelés à un char embourbé ; ils s'enfonceront eux-mêmes jusqu'au cou dans la vase.

N. B.

Les Prochaines Elections Generales

Tout fait prévoir une victoire éclatante pour le gouvernement Roblin aux prochaines élections—quand elles viendront. Ce succès devient tous les jours de plus en plus certain. Il y aura sans doute quelques partisans de M. Norris élus, mais on peut dire sans la moindre exagération que pas un seul comté n'est sûr pour l'opposition, pas même le comté où se présentera M. Norris. Par contre le gouvernement Roblin peut compter au moins trente-cinq sièges qui lui sont acquis d'ores et déjà.

Ceux qui ont assisté la semaine dernière à la convention de l'opposition à Winnipeg ont pu se flatter un moment d'espoirs enthousiasmants. C'est si facile de se monter l'enthousiasme quand on est dans une salle remplie de partisans, et qu'on désire vivement une chose ! Mais dès le lendemain de la convention, les plus clairvoyants d'entre ces congressistes ont pu voir que cette flambée n'était qu'un feu de paille. Déjà la presse dissèque le programme de M. Norris et en montre les contradictions, les utopies, les hésitations et les illusions.. Et le public refuse de mordre. Ces perspectives sont peu encourageantes pour l'opposition. Etre battu même avant que de se mettre en bataille c'est fort refroidissant.

PERSONNE NE SE FAIT ILLUSION

Personne ne se fait illusion sur les véritables sentiments de M. Norris à notre égard. C'est la *Tribune* qui disait, amusée, le lendemain de la conférence française :

"Crawford Norris a été obligé de faire un délicat travail de finesse pour satisfaire nos *bons frères libéraux français."* (sic.)

NOTES POLITIQUES

L'honorable W. H. Montague, ministre des Travaux Publics, est arrivé jeudi de Hots Springs, où il avait fait une cure. M. Montague se porte beaucoup mieux, mais il ne retournera à son bureau que dans quelques jours, car ses médecins lui ordonnent de prolonger encore un peu son repos.

* * *

L'honorable Hugh Armstrong, trésorier provincial, a été choisi jeudi comme candidat du gouvernement Roblin aux prochaines élections pour le comté de Portage-la-Prairie. C'est M. Armstrong qui avait battu M. Ed. Brown en 1907, alors que M. Brown était chef de l'opposition et maire de Portage-la-Prairie. La dernière fois que M. Brown a voulu se faire battre, il a été se présenter dans Winnipeg-Sud ; il a eu ce qu'il voulait !

* * *

M. Robert Patterson, candidat de M. Norris, dans le comté de Beautiful Plains, a donné sa démission. Il abandonne la bataille avant qu'elle ne soit commencée. Les candidats de M. Norris vont avoir à peu près le même succès partout...

Question de Littérature !!

M. J. W. Wilton, candidat de l'opposition dans Assiniboia, veut bien que ceux qui ne sont pas de nationalité anglaise apprennent une certaine dose de leur langue maternelle. Mais savez-vous pourquoi : *Il y a un avantage à ce que les enfants qui ne parlent pas l'anglais lisent les grands poèmes et les grandes oeuvres écrites de leur nationalité ! !*

C'est-à-dire que, pour M. Wilton, les enfants de nos écoles pourront apprendre le français afin de pouvoir lire des vers et des œuvres d'éloquence écrites en français. Mais parler le français parce que c'est la langue des ancêtres, parce que c'est la langue maternelle, parce que cette langue fait partie de nous-mêmes, il n'y faut pas songer ! Motif littéraire, tout sinmplement ! Lisez ce que dit M. Wilton : téraire. tout simplement ! Lisez ce que dit M. Wilton :

"Ils (les conventionnistes) reconnaissent l'avantage qu'il y a à ce que les enfants qui ne parlent pas l'anglais lisent les grands poèmes et les grands écrits de leur nationalité, mais après que les Canadiens ont travaillé pendant des siècles pour bâtir une nation ; après que des misères ont été endurées et que du sang a été répandu, après qu'on a fait un jardin d'une forêt, ils (les conventionnistes) demandent que les enfants qui ne sont pas anglais de nationalité apprennent d'une manière compétente et honnête la *langue commune* du Canada."

Il y a dans ces lignes autant de bêtises, autant d'insanités qu'il y a de lignes.

Nos petits Canadiens-français continueront d'apprendre le français, non pas simplement pour lire des grands poèmes et des grands écrits, mais parce que c'est leur langue et parce qu'ils y ont droit. Quant à ces *siècles de travail* pour faire une nation, quant à ce *sang répandu* pour le Canada, quant à ce *jardin taillé à même la forêt,* M. Wilton ferait mieux de repasser son histoire. La population française de ce pays a contribué autant que n'importe qui à faire la nation canadienne ; de plus, elle a versé du sang pour l'Angleterre ; c'est même elle qui a sauvé le Canada à l'Anglterre à deux reprises différentes ; elle reconnait l'utilité dela langue anglaise, mais elle proclame aussi que la langue française est officielle et qu'on doit la traiter comme telle.

Feu M. l'Abbe Alphonse Lariviere

Nous annoncions, il y a trois semaines, la maladie grave de M. l'abbé Alphonse LaRivière, curé de Augusta, Maine., dans les Etats-Unis. C'est notre très vif regret, aujourd'hui, d'enrégistrer son décès, qui est survenu jeudi dernier. Le distingué prêtre avait à son chevet l'honorable sénateur LaRivière, son père.

Un service solennel a été chanté à Augusta, où les paroissiens du pasteur défunt lui ont donné par leur présence nombreuse un touchant hommage d'affection et de reconnaissance. Le corps a été ensuite exposé au presbytère de M. l'abbé Eugène Gauthier, curé de Auburn, Maine, et ami de cœur du défunt.

M. l'abbé LaRivière avait exprimé le désir d'être enterré à Saint-Boniface ; et la dépouille mortelle arrivera ici ce soir par le convoi du Pacifique. L'Hon. sénateur La-Rivière et M. l'abbé Gauthier accompagnent le cercueil.

Le corps sera exposé chez M. Alexandre-LaRivière, frère du défunt, jusqu'à vendredi, jour des funérailles. La grand'messe sera chantée, à neuf heures et demie, à la cathédrale, par Sa Grandeur Mgr Béliveau, compagnon de collège du défunt.

M. l'abbé Alphonse LaRivière était né à Montréal, le 26 décembre 1867 ; il avait, par conséquent quarante-sept ans. Il était tout jeune quand sa famille vint au Manitoba ; il fit ses études au collège de Saint-Boniface, et il prit ses degrés à l'Université du Manitoba en 1886 ; puis il prit la soutane et alla étudier la théologie au Grand Séminaire de Montréal. Il partage avec M. l'abbé Rocan l'insigne honneur d'être le premier prêtre issu du Collège de Saint-Boniface et ordonné dans la cathédrale. Cette ordination fut faite le 20 juillet 1890 par Monseigneur Taché. Ce fut dans la paroisse, nous nous le rappelons, un événement qui causa une grande joie, et qu'on regarda comme une véritable fête de famille pour toute la petite ville canadienne-française.

Aussitôt après son ordination, M. l'abbé LaRivière fut nommé vicaire de la paroisse de Saint-Pierre. C'est donc sous la direction sage et distinguée de M. l'abbé Jolys qu'il fit ses débuts dans le ministère. Au bout de deux ans Messire LaRivière fut jugé digne d'occuper un poste de curé. Monseigneur Taché lui confia l'honneur d'être le premier curé d'une paroisse nouvelle, Saint Malo ; et la population de Saint Malo se rappelle quel pasteur modèle il fut. Plus tard M. l'abbé LaRivière partit pour l'Est ; et depuis de longues années il était curé d'une paroisse catholique à Augusta dans le Maine, aux Etats-Unis. Les catholiques l'avaient en grande vénération et les protestants en grand respect et en grande estime.

Messire LaRivière était, en outre, un excellent Canadien-français, un patriote convaincu, un homme de grande érudition, un gentilhomme aux manières distinguées. Nous invitons tous nos lecteurs à se rendre aux funérailles de celui qui a voulu revenir parmi nous pour dormir son dernier sommeil, dans le cimetière de sa famille, à l'ombre de notre cathédrale.

Outre son père, l'hon. sénateur LaRivière, le prêtre défunt, laisse deux frères : M. Alex. C. LaRivière, de cette ville, et M. Adrien LaRivière, maire de Grouard, Alberta ; deux sœurs, la Rde Sœur Marie de l'Espérance, religieuse du Bon Pasteur, à Montréal, et Mme J. E. Charbonneau, de Montréal. A cette famille distinguée nous offrons l'expression de nos profondes et respectueuses sympathies.

* * *

Le *Daily Quennebec Journal,* d'Augusta, publiait, le lendemain du décès de messire LaRivière, une notice biographique dont nous extrayons le passage suivant :

"La mort de M. l'abbé LaRivière apporte avec elle un sentiment de tristesse dans toute la ville, et un regret profond de ce qu'une personnalité si utile à toute la population disparaisse. C'était un homme aimé par tous : non-seulement par ses paroissiens, mais par tous ceux qui le connaissent ; et durant ses sept années de résidence dans notre ville, peu nombreux furent ceux qui n'étaient pas de son cercle d'amis. C'était un travailleur infatigable et zélé pour les intérêts de sa paroisse. Il fit de grands projets, entre autres la construction d'une nouvelle église. S'il avait vécu encore quelques années ses efforts se seraient certainement réalisés.

Son initiative ne se confinait pas au travail de son église ; la prospérité de la ville lui fut chère dès son arrivée, et il s'identifia bientôt avec tous nos intérêts. Il a été pendant longtemps un membre du bureau d'éducation d'Augusta. Il succéda en cela à M. l'abbé Hamel, (son prédécesseur comme curé.)"

A une assemblée des membres du Chœur de la Cathédrale de St. Boniface, tenue le 27 mars, il a été proposé par M. C. C. Bernier, secondé par MM. J. O. E. Lévêque et P. E. Beauchamp, et unanimement résolu :

"Que les membres du Chœur de la Cathédrale ont appris avec un profond chagrin le décès du Révérend Alphonse S. LaRivière, prêtre, curé d'Augusta, Maine, survenu le 26, plongeant dans le deuil l'Honorable A. A. C. LaRivière, sénateur pour Provencher, père du regretté défunt et M. Alexandre LaRivière, président du Chœur de la Cathédrale, son frère ;

"Que nos sincères sympathies leur soient transmises ainsi qu'à la famille ; qu'à l'arrivée du convoi funèbre, un bouquet spirituel soit déposé sur la tombe de ce prêtre dévoué et distingué, et, pour rendre l'expression de nos regrets plus sensible, que les membres assistent en corps à ses funérailles qui auront lieu à la Cathédrale, le 3 avril prochain ;

"Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Hon. Sénateur, à M. Alex. LaRivière et à la presse."

LE SANG GAULOIS

XXIII

LE CHIRURGIEN DESGENETTES

(1799)

L'héroïsme est le plus économique et le plus puissant des antiseptiques, a écrit M. de Fonvielle.

Si bien des héros ont démontré la vérité de ce fait, comme par exemple l'évêque de Belsunce et le chevalier de Roze, mentionnés par nous le 28 janvier dernier, le chirurgien Desgenettes y a lui aussi contribué puissamment comme vous allez le lire.

Après s'être acquis une juste renommée à l'armée d'Italie, où il fut chirurgien en chef de 1793 à 1796, Desgenettes se vit à l'âge de trente-six ans seulement, confier par le Directoire le poste de chirurgien en chef de l'armée d'Orient.

Sur les bords du Nil, comme sur ceux de l'Adige et du Pô, il suivit donc la fortune du général Bonaparte.

C'est dans la campagne avortée de Syrie que Desgenettes montra jusqu'à quele hauteur peut s'élever une âme taillée à la façon de celles de la Gaule antique, comme celles des Brennus et des Vercingétorix.

Maîtres de Jaffa, après un assaut terrible, les Français se reposaient depuis quelques jours, quand le bruit, malheureusement exact, se répandit subitement, comme une traînée de poudre à travers le camp, que la peste avait éclaté dans l'armée.

Ce n'était plus le canon des Anglais, le cimeterre des mamelouks qui menaçaient ; c'était un mal, dont le nom sème partout la terreur, c'était la putréfaction de la personne vivante, conservant encore son âme, mais dont le corps tombe en lambeaux infects, qu'il fallait combattre.

* * *

Desgnettes voit le péril, il aperçoit le trouble qui gagne les plus vaillants.. "quoiqu'il sache qu'en réalité la peste est contagieuse," écrit de Fonville, "il faut persuader le contraire aux soldats ébranlés qui l'entourent. Il se rend à l'hôpital où les mourants sont entassés et vont périr faute de secours. Il s'en approche d'un air calme et tranquille, il les visite et les console, puis, quand la foule des soldats s'est suffisamment accrue, il prend une lancette et s'inocule le virus de la peste, par deux incisions, fates l'une à l'aine droite, et l'autre à l'aiselle gauche."

* * *

L'armée ainsi rassurée, Desgenettes rentre au Caire, où ses collègues de l'Institut d'Egypte sont naturellement tout à l'étude de la Peste.

Après de multiples recherches. Berthelot prend la parole lors d'une réunion des membres et expose qu'il est certain d'après les dernières recherches que le véhicule de la contagion est la salive des malades. te en silence. Mais, le même soir, Desgenettes ne dit rien. Il écoun pestiféré qu'il traitait et qui allait mourir, le conjure de goûter le restant d'une potion qu'il lui a prescrite.

Sans hésiter un instant, Desgenettes prend le verre du malade et, au milieu de la stupeur des témoins de cette grande scène, le vide d'un trait.

* * *

"Si l'inoculation que j'ai affronté en Egypte," disait-il plus tard, en repoussant d'une verve moqueuse, la réputation d'héroïsme qu'on lui avait faite en cette occasion "m'a trouvé inaccessible et n'a pas compromis ma santé, c'est que j'étais hors des conditions où la peste se communique et se gagne."

La théorie des germes infectieux explique de nos jours les hauts faits de ces hommes de race ; mais il est certain que le véritable sang Gaulois, l'ardeur de l'âme, l'élan de la bravoure accroissent la résistance de l'homme vraiment courageux.

Belsunce, Rose et Desgenettes en sont la preuve.

F. Deniset.

Les Libéraux Pondérés Quittent M. Norris

Nous lisons dans le *Telegram* de mercredi dernier l'article suivant, qui est un bon résumé de la situation :

La convention des libéraux du Manitoba qui s'est rassemblée aujourd'hui à Winnipeg, sera composée d'un groupe d'hommes divisés sans espoir. Le parti se trouve face à face avec une situation qui ne ne peut produire que du découragement et de la désorganisation. Les principaux hommes du parti, tiraillés par des intérêts divers d'un caractère égoïste, se querellent entre eux ; et il ne parait pas qu'ils puissent s'entendre sur une politique homogène.

....

La certitude de la défaite aux prochaines élections provinciales et le souvenir de défaites répétées à chaque élection partielle tenue dans la province depuis les dernières élections générales projettent une ombre lamentable sur cette convention. Par contraste le front uni du parti conservateur, supporté par un gouvernement de progrès et d'affaires tel que l'administration Roblin se pose un problème qui désarçonnerait même une opposition qui serait unie, qui serait commandée par de bons lieutenants, et qui possèderait un espoir raisonnable de succès. Mais l'Opposition au Manitoba, a été amenée a un tel dégré d'incompétence et de faiblesse en grande partie par la politique constante de calomnie et d'égoïsme de l'organe du parti libéral, qui prétend parler pour le parti. Des milliers de libéraux droits et honnêtes ont été entraînés hors des rangs du parti par les tactiques outrageantes de l'organe siftonien. Ce journal a apprécié l'administration de progrès du gouvernement Roblin, à chaque pas, avec petitesse, avec injures personnelles, avec manque de sens complet de la véritable politique. On s'est livré à des inventions fausses dans l'espoir de faire dommage au gouvernement Roblin, sans s'occuper du tort qu'on faisait au Manitoba à l'extérieur. Sans conteste ces sorties malicieuses ont fait réaction sur le parti et lui ont aliéné un groupe considérable dont la décence a été blessée par un manque de droiture si évidente. Dans les circonstances il n'est pas surprenant que la convention qui s'assemble à Winnipeg puisse faire si peu comme véritable organisation. La discorde est inévitable et une simple politique d'opposition au gouvernement Roblin ne saurait constituer de quoi faire une campagne heureuse.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

REVUE DE LA PRESSE

LE NOUVEL IMPRIMEUR DU ROI

(*Le Clairon*)

M. J. de L. Taché, imprimeur-propriétaire du *Courrier de Saint-Hyacinthe,* vient d'être nommé Imprimeur du Roi, à Ottawa.

Le parti conservateur en faisant cette nomination a su récompenser dignement un de ses meilleurs soldats à travers la bonne et la mauvaise fortune. Depuis un grand nombre d'années M. Taché était l'âme dirigeante du parti à Saint-Hyacinthe; jamais il ne fut bien heureux dans son activité politique mais jamais son insuccès put être attribué à son manque de dévouement.

Nous avons souvent croisé le fer avec M. Taché mais au moment où il dépose les armes nous sommes heureux de le féliciter d'avoir réussi à obtenir cette position importante qu'il remplira sans aucun doute à la satisfaction de tous.

* * *

GUERRE A L'ALCOOL !

(*L'Action Sociale*)

M. Everett, homme politique américain, qui fut ambassadeur à Londres, et ministre des affaires étrangères, à Washington, a écrit les graves paroles suivantes, au sujet des Etats-Unis :

"L'alcool a imposé à mon pays, pendant dix ans, une dépense de $620,000,000; il a détruit 300,000 individus; il a envoyé 100,000 enfants aux maisons des pauvres; il a fait enfermer dans les prisons et pénitenciers 150,000 personnes; il a fait plus de 80,000 fous; il a causé 1,500 assassinats et 4,000 suicides; il a poussé à l'incendie et à la destruction de la propriété, par violence, pour plus de $10,000,000 ; enfin, il a fait 200,000 veuves et au-delà d'un million d'orphelins."

Ce que l'alcool a fait aux Etats-Unis, il le fait aussi, proportion gardée, au Canada. Ce qui est aussi triste que les méfaits de l'alcool, c'est la complicité qui favorise ses désastres.

* * *

LE FRANÇAIS A OTTAWA

(*Le Devoir*)

On a fait quelque chose pour le français à Ottawa.

La traduction des débats est mieux faite et plus rapidement; la traduction des livres bleus aussi se ressent actuellement de ces réformes.

* * *

TRAFIC SUR LES GRANDS LACS

(*La Presse*)

La proportion entre le trafic américain et le trafic canadien traversant la route des lacs et du Saint Laurent est de 78.7 à 21.3. Le trafic américain est douc de 57 pour cent plus considérable que le nôtre sur la route déjà indiquée.

Quand on cinsidère que le transport qui se fait sur le Saint-Laurent n'est que de 4,302,427 tonnes, tandis que le transport total effectué sur les lacs et le Saint-Laurent est de presque 45,000,000 de tonnes, on peut facilement se former une idée du trafic énorme que les Américains nous enlèvent grâce aux facilités de transport qu'ils ont établies le long des grands lacs.

* * *

A PROPOS DE LUTTES NATIONALES

(*Le Progrès Albertain*)

Combien de fois en effet avons-nous négligé les occasions vraiment propices d'affirmer nos croyances et nos aspirations.

Pourquoi n'imiterions nous pas les Irlandais sur ce fait et savoir nous dire Canadiens-Français de sang et de cœur. Porter les couleurs nationales aux jours de fêtes patriotiques ne suffit pas pour acquérir toute l'influence qui nous revient par le nombre. Il nous faut encore nous arfirmer en parlant souvent et partotut notre belle langue française. Parler sa langue, c'est aider à la survivance de toutes les traditions qui nous ont été confiées par les ancêtres. A cette condition seulement nous serons de véritables patriotes.

* * *

INTERDIT PAR LA POSTE

(*La Liberté*)

Le maître général des postes, l'honorable L. P. Pelletier, vient de mettre au ban de la morale et de l'honnêteté publique, en lui refusant la circulation par la poste canadienne, la dégoûtante feuille anti-catholique *Menace,* publié à Aurora, Missouri, par un prêtre apostat et dont on voudrait maintenant publier un double en terre canadienne, à Aurora, Ontario.

L'édition américaine dont la venue au Canada est prohibée avait, assure-t-on, une assez forte circulation ici. Nous le croyons sans peine étant donnée la générosité avec laquelle on la distribuait un peu partout, à Winnipeg et dans la province. Trois numéros de cette édition, les 11, 14 et 31 janvier, furent référées aux autorités postales d'Ottawa. Après un sérieux examen de cette feuille, le département des postes lui refuse le droit de circuler par la poste canadienne. C'est lui dire de ne pas franchir la frontière.

Devant cet échec de l'édition américaine, on a tenté d'en publier un double à Aurora, Ontario. Mais le département des postes a l'œil ouvert et déjà les futurs éditeurs ont été avertis que leur petit devrait être tout à fait inoffensif.

* * *

L'IMPRIMEUR DU ROI

(*La Justice, d'Ottawa*)

On ne saurait trop féliciter M. Louis Coderre, secrétaire d'Etat, de l'excellente nomination qu'il vient de faire. Et si notre appui devait d'abord semanisfester en faveur de ceux qui sont plus près de nous, il va sans dire que nos préférences allaient *avant tout* à un Canadien-français.

Le choix de M. de la Broquerie Taché a été accueilli partout avec une grande faveur, et l'élément franco-canadien surtout ne manquera pas d'apprécier hautement l'honneur mérité que l'on vient de décerner à l'un des siens. Et si certaines craintes avaient pu un moment se faire jour, elles ont été heureusement dissipées par la louable attitude de M. le Secrétaire d'Etat.

Nous croyons qu'il n'est que juste de publier ici la lettre adressée mardi dernier à M. le Directeur du *Temps.* Ces quelques lignes de M. Coderre ne pourront qu'ajouter encore au mérite d'une action équitable :

"J'ai lu dans le *Temps* de lundi, l'article de rédaction intitulé: "Imprimeur du Roi" dans lequel vous faites de favorables commentaires sur la nomination de M. Taché.

"Je suis très sensible aux compliments qu evous m'adressez, mais je crains qu'une fausse impression ne se dégage de certains passages où vous signalez à vos lecteurs l'attitude que j'ai prise. Je n'ai jamais eu à subir de "flatteries" ou de "menaces" pour favoriser l'un ou l'autre des candidats. Dès le début, j'ai recommandé le choix de M. Taché au premier ministre, en lui démontrant que la position revenait de droit à un Canadien-français. L'hon. M. Borden a bien voulu se ranger à mon opinion et la nomination a été décidée, sans que j'aie eu à subir de pression pour modifier mes vues."

* * *

LA CRISE EN ANGLETERRE

(*La Patrie*)

Le peuple anglais se trouve face à face avec l'inquiétant problème que la France a confronté et réselu, il y a quelques années, au prix d'efforts considérables et de luttes incessantes.

Bien que sorti de la situation créée par le bill du Home Rule, il la place en ce moment dans l'ombre, car il s'agit de décider de la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire ou comme on le dit en Angleterre sous une forme concise : "Qui gouvernera: l'armée ou le Parlement ?"

Le gouvernement Asquith, justement pénétré de l'importance et de la popularité de ce cri de guerre est assez disposé à en appeler au peuple et à faire adopter l'ensemble de sa politique en invoquant la liberté, l'indépendance du pouvoir civil et le spectre du despotisme militaire.

On ne discute pas plus qu'on ne parle dans le rang; l'obligation est la même pour l'officier et le soldat, avec cette différence que l'officier peut quitter son poste en démissionnant alors que le soldat reste au corps, que les ordres lui plaisent ou non.

Mais si l'officier démissionne il doit le faire à "la muette."

La crise actuelle est due, non pas à la démission en bloc des officiers d'un régiment de cavalerie, mais au fait que ces officiers ont déclaré qu'ils démissionneraient si on les envoyait soumettre les révoltés de l'Ulster et que le ministre de la guerre leur a donné, par écrit, la garantie qu'ils ne seraient pas employés contre les troupes de Sir Edward Carson.

Le gouvernement ayant supprime cette garantie, les chefs de l'état-major-général, les officiers intéressés et nombre d'autres menacent de quitter l'armée.. La situation est assez grave et assez embrouillée pour que le gouvernement ait cru devoir appeler Lord Kitchener à la rescousse.

* * *

LE "TEMPS" FAIT L'ELOGE DE M. CODERRE.

(*Courrier de St-Hyacinthe*)

Le *Temps,* le quotidien libéral d'Ottawa, fait des compliments très mérités à l'honorable M. Coderre à l'occasion de la nomination de M. J. de la Broquerie Taché à la charge dImprimeur du Roi. L'article de ce confrère est à lire du commencement à la fin :

"L'attitude énergique de l'honorable M. Coderre a triomphée de toutes les intrigues et son patriotisme s'est maintenu au-dessus des flatteries comme des menaces. Voilà pourquoi, connaissant les circonstanecs, nous sommes heureux d'adresser nos plus sincères félicitations au Secrétaire d'Etat. Il est pour nous un adversaire politique, preuve dans le présent cas doit lui mais l'intransigeance dont il a fait attirer l'estime de tous ses compatriotes, à quelque parti qu'ils appartiennent."

Nous sollicitons la collaboration

Avec l'agrandissement de notre journal, nous devenons en mesure de donner une large hospitalité à ceux qui aimeraient collaborer à notre rédaction.

Nous ouvrons donc nos colonnes au public et nous accueillerons avec plaisir tous articles, lettres, nouvelles qu'on voudra bien nous faire parvenir.

Nos correspondants des campagnes, en particulier, sont invités à nous communiquer la chronique de leurs paroisses respectives.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

De par le Monde

UN MONUMENT AU CAPITAINE SCOTT

Londres.—On vient d'inaugurer, à 2,075 mètres d'altitude, 6,-800 pieds, au col du Lautaret dans les Alpes Maritimes, un monument au capitaine Scott, le chef de la mission antarctique anglaise, qui trouva au Pôle Sud la mort tragique et glorieuse que l'on sait.

Le capitaine Scott, en mars 1908, avait séjourné quelque temps, au col du Lautaret, où il avait, en compagnie du docteur Charcot, procédé à des expériences de traineaux automobiles.

Le monument est très simple : il rappelle les "cairns," que les explorateurs polaires édifient pour jalonner leur route. Sa forme est celle d'une pyramide et sa hauteur est de trois mètres, environ dix pieds.

Sur un des côtés, on a placé une plaque de bronze où a été gravée cette inscription :

"Le capitaine anglais R. F. Scott, qui, revenant du Pôle Sud, est mort bravement avec ses compagnons pour sa Patrie et pour la Science, vers le 25 mars 1912. A séjourné au Lautaret en mars 1908, pour préparer cette mémorable expédition."

On enlève les poteaux de la ville de Québec.

Québec.—Le conseil de ville est actuellement à étudier la question de l'enlèvement de tous les poteaux de téléphones et de télégraphe dans la ville de Québec. La chose est même décidée, mais il est fort possible qu'elle ne soit mise en pratique que dans un avenir assez éloigné, à cause des dépenses considérables que la réalisation de cette entreprise entraînerait.

Déjà plus de 300 poteaux qui n'étaient pas nécessaires ont été enlevés par ordre de la Commission des Utilités Publiques. D'un autre côté, la compagnie Q.R.L.H. & P. Co., a déclaré son intention de faire enlever tous les poteaux de l'ancienne Compagnie Electrique Jacques-Cartier. Cela entraînerait l'enlèvement de plus de 1,400 poteaux et serait une grande amélioration.

L'enlèvement des poteaux signifierait naturellement l'enfouissement des fils sous terre.

La valeur des immeubles à Toronto.

L'année dernière, les propriétés en dedans des limites de la ville de Toronto ont accru en valeur de $55,000,000 par suite de l'activité des citoyens et de l'augmentation de la population.

MORT D'UN GRAND INVENTEUR

M. Westinghouse inventeur des freins à air est décédé.

Georges Westinghouse qui vient de mourir il y a quelque temps, âgé de 68 ans, fut l'inventeur des freins à air comprimé qui portent son nom, et qui ont révolutionné les chemins de fer en ce pays. Ces freins sont employés dans tous les pays civilisés.

M. Westinghouse fonda plusieurs manufactures aux Etats-Unis, au Canada et ailleurs. Près de 50,000 personnes sont employées aux industries Westinghouse.

FREDERIC MISTRAL

Marseille.—Frédéric Mistral, le célèbre poète provençal, est mort le 25 février dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Frédéric Mistral est né à Maillane (Bouches du Rhône), en 1830. En 1904, il eut part avec Echegaray au prix Nobel. La plupart de ses ouvrages ont été écrits dans le dialecte provençal. Le plus connu est le poème de "Mireille" publié en 1859.

LES AUDACES DE LA CHIRURGIE

Le caoutchouc remplaçant les tissus vivants.

Paris.—M. Pierre Delbet, professeur à la clinique de l'Université de Paris, a fait, à l'Académie de médecine, un rapport sur sa dernière découverte, qui consiste à remplacer les tissus vivants par une feuille de caoutchouc. Il a même parlé de deux cas où les expériences qu'il avait faites ont été couronnées de succès.

Dans un des cas, où la peau d'un doigt était restée collée à l'os, ce qui rendait le doigt inactif. M. Delbet a fait savoir qu'il avait interposé, entre la peau et l'os, une mince feuille de caoutchouc et que le malade pouvait maintenant se servir facilement de son doigt sans même se douter qu'il y avait à l'intérieur une substance étrangère.

L'autre cas était une hernie extensive du gros intestin.

Une épaisse feuille de caoutchouc insérée dans la cavité abdominale, procura au malade un soulagement absolu et permanent.

Le rapport du professeur Delbet a intéressé au plus haut point les membres de l'Académie de médecine, et tous ont été unanimes à dire que cette méthode allait probablement inaugurer l'ère d'une chirurgie d'un nouveau genre appelée à restaurer les forces du malade.

Un tableau de maitre

Angoulème (France)—On vient de trouver parmi les objets mis en vente ayant appartenus à une femme qui avait en sa possesion plusieurs articles artistiques provenant du vieux palais de François 1er, une peinture que l'on attribue à Léonard de Vinci.

Le tableau représente une femme qui ressemble beaucoup à la "Joconde" du Louvre, et cette femme tient sur ses genoux un enfant qui a quelque ressemblance, avec les portraits du jeune François. Plusieurs artistes, qui ont examiné la peinture, ne doutent pas qu'elle soit l'œuvre de Léonard de Vinci.

LE ROI VISITE LES AVEUGLES

Londres.—Le roi, accompagné de la reine, a dévoilé une pierre commémorative à l'Institut National des aveugles. Dans un discours plein de sympathie, le roi exprima l'intérêt qu'il prenait à tous les efforts faits en vue d'adoucir les souffrances et les privations de ceux qui ne jouissent pas de la vue; et il espère que ces efforts recevront tout l'encouragement qu'ils méritent.

Ce discours vient après une suite de scènes remarquables et profondément touchantes.

Quand Leurs Majestés descendirent de voiture, à la porte de l'Institut, un gros rassemblement d'aveugles venus de toutes les parties de Londres, se tenaient parmi les spectateurs et joignirent leurs acclamations aux autres.

Pendant leur passage dans les différentes parties de l'établissement, le roi et la reine furent accompagnés d'une escouade de jeunes éclaireurs aveugles, sûrement l'une des gardes d'honneur les plus étranges qu'ils eussent encore eue.

On changera des noms des rues à Québec.

Québec.—Les citoyens du quartier Montcalm, ancienne Ville Montcalm, viennent de demander de changer les noms de quelques-unes de leurs rues. Ils veulent, par exemple, changer le nom de Saint-Laurent en celui de Fontaine Manseau, le nom de Sainte-Marguerite en celui de Saint-Laurent, vu qu'il y a déjà une rue Sainte-Marguerite à Québec. Ils veulent aussi changer le nom de Dumont en celui de Marquette, donner le nom de Crémazie à la rue Lee dans toute sa longueur et conserver le nom de la rue Vauquelin. Tous ces changements seront probablement faits, excepté celui de la rue Vauquelin que les citoyens anglais qui habitent cette rue veulent appeler Aberdeen.

Augmentation de l'immigration.

Ottawa.— L'immigration totale en Canada, depuis onze mois, d'avril à février, s'élève à 363,038 âmes, soit 136,699 Anglais, 97,406 Américains et 128,933 personnes venant de différents pays.

Pendant la même période précédante l'immigration avait été de 357,331 âmes, entre autres 133,711 Anglais et 124,398 Américains. L'augmentation en faveur de cette année est de 2 pour cent.

Il est interdit d'expédier des allumettes par la poste.

Ottawa.—Un bulletin publié par le ministère des Postes déclare ceci: "Nonobstant les avertissements répétés on continue à expédier par la poste des allumettes et d'autres matières inflammables. Le ministère s'occupe en ce moment de faire punir plusieurs infractions au règlement qui déclare passible de cinq ans d'emprisonnement tout individu qui viole ce règlement."

Saint-Boniface Sportif

Le local à Norwood, du Cercle Athlétique de Saint-Boniface (8 mois d'existence) est transféré à la salle de la 36e Batterie de Saint-Boniface; il y a donné sa séance d'ouverture dimanche dernier. En l'absence du Président actif, M. E. Birtz, élu vice-président par acclamation, occupa le siège présidentiel et ouvrit la séance par une petite allocution, puis passa la parole au secrétaire qui, lui aussi, se faire applaudir. Il y eut inscription de plusieurs nouvelles recrues. Vint ensuite l'élection de quatre directeurs; vote au scrutin secret. Sont présentés MM. Forestier qui obtint 15 voix; Gauthier, 18; Martineau, 14; R. Poirier, 11; Vivier, 14 et Renaud 11.

Comité actif du Cercle.—Le bureau renforcé des nouveaux élus est donc composé comme suit: MM F. Lavoie, président; E. Birtz, vice-président; A. Lanthier, gérant; A. Griveau, secrétaire; L. Roussin, trésorier; O. VanDooren, rapporteur-critique; Gauthier, Forestier, Martineau et Vivier, directeurs.

Ces derniers auront une réunion dans le courant de la semaine.

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité: assemblée générale, dernier dimanche du mois; cotisations, 25c par mois, (après la fin d'avril, un droit d'entrée sera exigé.)

Salle ouverte tous les jours de 8 à 10 hrs. p.m.

Chaque soir: pratique, leçons et démonstrations de; lutte, boxe, poids et altères, engins, etc. Un cabinet de lecture y attenant, est à la disposition des membres.

Une section dramatique est en voie de formation.

Nota.—A l'occasion de la grande réunion sportive donnée en la salle M. Castellein, 354 avenue Provencher, le local sera fermé le 31.

Le cercle adresse un chaleureux appel à tous les amateurs sportifs et dramatiques.

OSCAR VANDOOREN.

Cité de St. Boniface

AVIS est par les présentes donné que le Règlement No. 1056, de la Cité de Saint-Boniface, a été soumis au, et lu une première et seconde fois, par le Conseil de la dite Cité, et sera soumis au vote des électeurs dûment qualifiés de la dite Cité pour voter sur ce règlement conformément à la Section 493 de la Charte de Saint-Boniface, aux temps et lieux ci-après indiqués.

Le but du dit règlement est de contracter et créer une dette approximative de Vingt-Cinq Mille Dollars ($25,-000.00) par l'émission et la vente de débentures, afin de payer le déficit entre le coût actuel de la construction projetée d'égouts souterrains sur les rues suivantes :

Sur la rue Aulneau, à partir de la rue Hamel, à la rue Victoria.

Sur la rue Victoria, à partir de la rue Aulneau à la rue St. Jean-Baptiste.

Sur la rue St. Jean-Baptiste, à partir de la rue Victoria à la rue Bertrand.

Sur la rue Bertrand, à partir de la rue St. Jean-Baptiste à la rue Des-Meurons, et le montant imposable sur les propriétés bénéficiant directement des dits égouts, de $2.50 du pied de frontage, tel qu'autorisé par la Charte de la Ville.

Le temps arrêté pour enregistrer le vote des électeurs, pour ou contre le dit règlement, est le premier jour d'avril, A.D., 1914, à partir de nuef (9) heures du matin, jusqu'à (8) heures du soir, et les bureaux de votation pour les quartiers respectifs de la Cité de Saint-Boniface, seront tenus aux endroits suivants :

QUARTIER No. 1

Bureau de Votation No. 1, au ou près du coin de l'Avenue Provencher et la rue Laflèche.

QUARTIER No. 2

Bureau de votation No. 2, au ou près du coin de l'Avenue Taché et la rue Notre-Dame.

QUARTIER No. 3

Bureau de votation No. 3, au ou près de l'Hôtel-de-Ville.

QUARTIER No. 4

Bureau de votation No. 4, au ou près du coin des rues Marion et desMeurons

QUARTIER No. 5

Bureau de votation No. 5, au ou près du coin de la rue Marion et l'Avenue Taché.

Le trente-et-unième jour de mars, A.D., 1914, à quatre (4) heures de l'après-midi, au bureau du Maire, à l'Hôtel-de-Ville, de la dite Cité de Saint-Boniface, sont le temps et endroits arrêtés, pour la nomination de personnes en faveur de ceux qui sont intéressés et désireux de promouvoir le passage du dit règlement, et aussi pour la nomination de représentants de ceux qui sont intéressés et désireux de s'y opposer, pour assister aux différents bureaux de votation et aussi pour la nomination de personnes qui devront être présentes au compte final des bulletins par le Greffier de la Cité de Saint-Boniface, qui aura lieu le troisième jour d'avril, A.D., 1914, à midi, dans le bureau du Greffier de la Cité de Saint-Boniface, Province de Manitoba.

Cet avis est donné au nom du, et par le Conseil de la Cité de Saint-Boniface.

Daté à Saint-Boniface, ce quatrième jour de mars, A.D., 1914.

J. B. C[illegible]
Greffier.

St. Boniface, Man., le 4 mars 1914.

AVIS

THE PRUDENTIAL LIFE INSURANCE CO.

AVIS est donné par les présentes que demande sera faite à la session actuelle du Parlement du Canada par la Prudential Life Insurance Co.; compagnie incorporée par la Législature du Manitoba, chapitre 67 des Statuts du Manitoba 1902, aux fins d'obtenir l'incorporation de la dite "Prudential Life of Canada" avec bureau principal à Winnipeg et le pouvoir de reprendre les affaires, l'actif et le passif de la Compagnie provinciale et de faire de l'Assurance vie par tout le Canada en y comprenant toutes les branches qui s'y rattachent ou pourront s'y rattacher par de nouvelles licences accordées à la compagnie en vertu des articles des statuts et y ayant trait, et ce avec tous les pouvoirs nécessaires, usuels ou fortuits en vertu de l'Acte des Assurances de l'an 1910.

Ce 5ème jour de mars 1914.

THE PRUDENTIAL LIFE INSURANCE COMPANY.

Per G. H. MINER,
Directeur-Gérant.

4ème plancher Keewayden Bldg.
Winnipeg, Man. 19-23

Abonnez-vous au "MANI-TOBA" $1.00 par année.

Abonnez-vous au "MANITOBA"

$1.00 par année

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 26

(*Suite*)

François paraissait complètement indifférent sur son sort; après avoir poussé sous le lit les restes encore grouillants du serpent à sonnettes, il s'était assis sur un morceau de bois, s'amusant à siffler. Il en était tout autrement de Léon; d'abord il se laissa aller à un désespoir morne et silencieux, puis il se mit à pleurer, et bientôt il éclata en gémissements et en sanglots. La mère Coco, en l'entendant, s'arrêta en face de lui, le toisa des pieds à la tête avec ces yeux gris qui semblaient flamber dans la demie obscurité du cachot; puis haussant les épaules par un mouvement de souverain mépris, elle fit entendre cette seule exclamation "lâche !" et se remit à parcourir sa prison, sans plus s'occuper de lui que s'il n'y était pas.

Tom qui, du haut de la trappe, prêtait l'oreille, entendit les lamentations de Léon. Il crut qu'il pourrait en obtenir quelques révélations importantes, et le fit monter. Tom n'eut pas de peine à en obtenir tout ce qu'il savait, concernant l'arrestation de Pierre de St. Luc. Léon lui dit qu'ils avaient agi d'après les ordres d'un nommé Pluchon, qui lui-même paraissait être l'agent de quelqu'autre personne riche et puissante, dont il ignorait le nom et la condition. Tom promit à Léon de parler en sa faveur, s'il voulait l'aider à attirer dans la maison ceux qui pourraient y venir, ce à quoi ce dernier consentit volontiers. Nous avons vu comment il contribua à faire tomber Pluchon dans le piège, quand ce dernier amena Trim à l'habitation des champs.

Tom essaya de faire parler Pluchon et d'en apprendre ce qu'il connaissait du complot; mais ce dernier avait une trop grande peur du docteur Rivard pour le dénoncer. De plus Pluchon espérait que, si le docteur n'était pas compromis, il userait de son influence pour obtenir ou du moins la commutation de sa sentence; car il n'avait pas de doute que les preuves ne seraient convainquantes contre lui. Et d'ailleurs, Pluchon était trop fin et trop expérimenté pour ne pas savoir que la parole d'un subalterne, comme Tom, ne serait pas d'un grand poids pour lui sauver la vie, tandis que sa déposition ne ferait qu'aggraver sa situation en lui ôtant le support du docteur Rivard sans améliorer son sort. Il refusa donc obstinément de rien découvrir à Tom, qui le fit descendre avec ses compagnons dans le cachot.

La mère Coco, en voyant arriver Pluchon, la cause de toute son infortune, donna libre cours à sa fureur, qui déborda comme un torrent, et s'exhala dans les plus violentes invectives et les plus horribles malédictions.

—La vieille va le manger, dit Léon à Tom avec un cynisme révoltant.

—Tant mieux, puisqu'il ne veut rien déclarer.

—Laissez-le faire quelque temps, la vieille va le confesser, et vous n'aurez plus qu'à lui donner l'absolution, pour l'aveu qu'il vous fera de ses fautes.

—Je verrai ça.

Pluchon était loin de se trouver à l'aise dans ce cachot obscur; et la mère Coco ne contribua pas le moins du monde à lui faire trouver sa situation plus commode. La mère Coco, qui s'animait de plus en plus au son de ses paroles, et exaspérée par le silence absolu de Pluchon qui s'était acculé dans un des coins du cachot, lui cria:

—Parleras-tu, infâme pendard?

Et s'approchant de lui, elle le saisit par le bras et le secoua avec violence.

—Parles donc, monstre infernal. Tu nous a mis dans une belle affaire, et tu as peur maintenant, cornichon ?

Pluchon, de plus en plus effrayé, se mit à appeler au secours.

—Ah ! tu appelles au secours, je vais t'en donner du secours, moi! Tiens, attrappes ! En veux-tu, encore ? Tiens, en voilà!

La mère Coco, furieuse, avait saisi Pluchon aux cheveux et le frappait vigoureusement. Pluchon faible et débile, à moitié mort de frayeur, n'était pas de taille à se mesurer avec la mère Coco qui, accoutumée au rude métier de revendeuse et endurcie aux travaux et à la fatigue, était d'une force et d'une activité peu communes. Pluchon, tout en parant du mieux qu'il pouvait les coups que lui portait la mère Coco, continuait à crier au secours.

—Je vous disais bien que la vieille allait le manger, dit Léon; la vieille a un rude poignet. Si vous l'eussiez vue quand elle faisait danser Clémence ? et nous autres donc ? on filait doux, allez, quand la vieille se fâchait.

—Ecoutez donc.

—Entendez-vous? elle est après le pocher.

Tom, qui s'amusait infinimenet à la scène qui se passait dans le cachot, se mit à rire de bon cœur; et entr'ouvrant la trappe:

—C'est bien, la mère Coco, lui criait-il, c'est bien; rossez-moi le d'importance, vous avez pleine liberté. Là où vous êtes, c'est la république; justice égale, droits égaux.

—Ah ! monsieur, je vous en prie, faites-moi sortir d'ici, cria Pluchon d'une voix suppliante.

—Me direz-vous ce que je vous demandais ?

—Pour l'amour de Dieu, faites-moi sortir; cette furie va me dévisager, elle m'a tout déchiré avec ses ongles.

—Consentez-vous à tout me déclarer ?

—Je n'ai rien à déclarer, vous savez tout.

—Vous ne voulez pas; eh bien ! défendez-vous comme vous pourrez.

Tom referma la trappe.

—Oui, oui, cria Pluchon aussitôt qu'il se vit dans l'obscurité.

Mais ses paroles n'arrivèrent pas jusqu'à Tom, qui était retourné dans le magasin, où, après avoir fermé la porte à clef, et avoir placé deux des matelots en sentinelles, avec une lumière en dehors, ilse coucha.

La mère Coco, qui s'était soulagée sur la tête et la figure de l'infortuné Pluchon, de l'excès de rage et de bile qu'elle avait au cœur, et dégoutée de la poltronnerie de cet homme, lui cracha à la figure avec le plus esouverain mépris, et alla se jeter sur le lit.

Tout le reste de la nuit, Pluchon eut le temps de faire les plus sérieuses réflexions. Il ne lui resta pas le moindre doute qu'il serait convaincu de tentative préméditée d'assassinat. L'espoir qu'il s'était fait d'abord, que l'influpence du docteur Rivard pourrait lui obtenir une commutation de peine, s'effaça bientôt de son esprit, quand il songea à l'influence bien plus grande de Pierre de St. Luc, devenu le plus riche citoyen de la Nouvelle-Orléans, dont la vengeance serait aussi implacable qu'elle était juste. Il ne savait à quelle idée s'arrêter. Quelquefois il pensait qu'en découvrant tout au capitaine, il pourrait obtenir son intercession pour prix de sa déposition ; tantôt il songeait que peut-être le capitaine ne voudrait pas se ralentir de sa vengeance, même au prix de ses délations; un instant après il s'effrayait à l'idée que, s'il dénonçait le docteur Rivard, celui-ci pourrait de son côté faire certaines déclarations fort graves contre lui. Flottant entre la crainte et l'espoir, irrésolu sur ce à quoi il devait se décider, il se trouvait dans une grande perplexité, quand Tom, le lendemain matin, vint lui donner ordre de comparaître devant le capitaine, qui le faisait demander à l'étage supérieur.

Le capitaine, qui avait été prévenu par Tom, en arrivant, qu'il n'avait rien pu obtenir de Pluchon se décida sur le champ à affecter d'abord de croire qu'il ignorait que le docteur Rivard eût quelque chose à faire dans le complot; et si ce moyen ne réussissait pas, alors de dire qu'il savait tout à l'égard du docteur. Son front était sombre et son attitude sévère, quand Pluchon parut devant lui conduit par Tom. Sir Arthur regarda avec un mélange de mépris et d'horreur cet homme, qui s'était rendu coupable du plus affreux attentat et dont la figure et la contenance dénotaient en ce moment la plus abjecte frayeur et l'affaissement le plus complet.

—C'est vous qu'on appelle M. Pluchon, lui dit le capitaine d'une voix solennelle, après avoir fait retirer tout le monde, à l'exception de Sir Arthur.

—Oui, monsieur, balbutia Pluchon.

—Et pourquoi vouliez-vous attenter à ma vie malheureuse? Est-ce queje vous avais jamais fait de mal? Qu'aviez-vous donc contre moi? Quelles raisons? Ne savez-vous pas que votre punition c'est la corde ?

Pluchon trembla de t ous ses membres; le capitaine s'en aperçut et continua :

—Oui, malheureux ! la loi vous condamne à être pendu ! et vous n'avez rien pour que la loi ne s'appesantisse point sur vous dans toute sa rigueur. Point de raison, point d'excuse, pas même un semblant d'excuse. Vous avez vous-même préparé et conduit tout ce complot, par un pur sentiment de malice, par l'infernal désir de commettre un crime ! Non-seulement vous avez voulu commettre un crime dont l'horreur étonne; mais encore vous avez voulu rendre d'autres vos complices ! Pour eux, peut-être plus à plaindre qu'autrement, ils ont au moins l'excuse d'avoir obéi aux ordres d'un maître. Mais vous, vous n'aviez d'autre maître que votre cœur méchant et corrompu; vous n'agissiez que d'après votre volonté, ou plutôt d'après l'instigation du diable qui vous poussait.

Pluchon baissa la tête et tressaillit.

—Quand on agit, comme vous, sans autre motif que celui de commettre un assassinat, continua le capitaine, pour le simple plaisir de le commettre; quand on n'a pas même l'excuse d'avoir été la dupe d'un plus habile et plus méchant que soi, de n'avoir été que l'agent secondaire dans la commission d'un forfait qu'un autre aurait mûri dans son esprit, préparé dans sa tête et combiné dans tous ses détails oh ! alors, que celui-là soit maudit et qu'il meure !

Le capitaine s'était levé en prononçant ces dernières paroles.

—Pardon ! pardon ! cria Pluchon, d'une voix étranglée et se jetant à genoux aux pieds du capitaine.

Celui-ci lança un regard si plein de dédaigneuse ironie, que l'âme de Pluchon sembla s'éteindre dans sa poitrine, tant il devint pâle.

—Vous demandez pardon, vous! et qu'avez-vous qu'on puisse offrir en votre faveur ?

—Je vous découvrirai tout, si vous voulez m'entendre.

—Eh bien ! parlez, malheureux ! lui dit le capitaine en se rasseyant.

—Je ne demande qu'une grâce.

—Laquelle ?

—Que vous intercédiez pour moi.

—Pour vous ? et pourquoi ?

—Si je vous déclare le nom de celui qui a ourdi cette trame et dirigé ce complot; je n'étais qu'une dupe, une pauvre misérable dupe d'un plus méchant que moi.

—Je ne vous crois pas; c'est un subterfuge de votre part.

—Je suis prêt à l'affirmer sous serment.

—Voyons cela; qu'est-ce que c'est ?

Pluchon raconta de point en point tout ce qui s'était passé entre lui et le docteur Rivard.

—Et vous m'assurez que ce n'est point une histoire inventée à plaisir ?

—Je le jure.

—Et vous êtes prêt à l'affirmer sous serment ?

—Oui.

—C'est bien, si ce que vous me dites est vrai, je tâcherai d'obtenir que vous ne soyez pas pendu; vous en serez quitte pour le pénitencier.

—Mieux vaut le pénitentier que la corde ! répondit Pluchon en reprenant un peu d'assurance.

Le capitaine fit entrer Tom, auquel il donna ordre d'aller chercher un juge de paix.

—Je n'ai pas d'objection à faire ma déclaration devant un juge de paix, mais je vous demanderais une grâce : de ne pas laisser savoir au docteur Rivard, avant le procès, que c'est sur ma déposition qu'il a été arrêté.

—Si ça peut se faire, je vous le promets, lui répondit le capitaine.

—C'est bien, je suis prêt.

Quand le juge de paix fut arrivé, il prit par écrit la déposition de Pluchon qui la signa et l'assermenta. Après quoi le juge de paix dressa un mandat d'arrêt contre le docteur Léon Rivard, qu'il mit entre les mains du capitaine.

Le juge de paix, après avoir pris les dépositions nécessaires contre la mère Coco et ses garçons, dressa l'ordre de les mettre en prison, en attendant leur procès, et le remit aussi au capitaine.

Celui-ci, après avoir payé le juge de paix pour se sservices, alla le reconduire jusqu'à sa voiture, en lui recommandant de garder sous silence tout ce qui venait de se passer, jusqu'après l'arrestation du docteur Rivard. Le capitaine était fort satisfait d'avoir réussi au-delà de ses espérances.

Aussitôt que Tom eut reconduit le juge de paix, il revint prendre le capitaine et Sir Arthur, pour les reconduire chez Mme Regnaud. En passant par la rue Royale, Sir Arthur pria le capitaine de le laisser descendre chez M. le Consul, où Miss Thornbull avait dit la veille qu'elle irait passer la soirée, et d'où elle n'était pas revenue depuis. Sir Arthur avait de vagues craintes, et il entra chez le Consul avec le cœur serré.

M. Léonard arrivait chez Mme Regnaud, avec la copie du testament de feu M. Meunier, au moment où le capitaine descendait de voiture. André Lauriot attendait dans le salon.

—Eh bien ! M. Lauriot, quelles nouvelles ?

—Rien de bien particulier, de plus que ma note; mais comme vous ne l'avez pas reçue, je vais vous dire ce que j'ai appris. D'abord lisez ceci.

Il donna au capitaine un numéro du *Bulletin* du matin.

—Ah ! ah ! dit le capitaine, au comble de l'étonnement: "La survenance d'un héritier légitime de feu M. Meunier, et l'annulation du Testament !" Mais c'est étonnant! Et ceci doit avoir lieu ?

—A midi. Dans une heure !

—Et qui est encore au fond de tout ceci ?

Le docteur Rivard.

—Le docteur Rivard ? Mais c'est donc un homme bien dangereux ! Faites-moi le plaisir d'aller de suite me chercher un avocat; la voiture est à la porte, ne perdez pas de temps.

—Et, M. Lauriot, savez-vous quel est cet héritier, que le docteur Rivard veut pousser dans la succession de M. Meunier ?

—Je ne sais trop; j'ai entendu murmurer que c'était un fils de M. Meunier, âgé d'une douzaine d'années, et qu'on avait cru mort.

L ecapitaine se mit à réfléchir; puis, après quelques instants, il reprit :

—Encore un nouveau crime du docteur Rivard ! Il veut faire passer quelqu'enfant trouvé, pour le petit Alphonse Pierre, qui est mort à Natchitoches. J'étais, ainsi que M. Meunier, à son enterrement. M. Meunier avait son extrait de sépulture; il en avait même deux ! Ah! oui, je me rappelle, il en déposa une copie chez sieur Legros, notaire public, No. 4, rue St. Charles. Oui, c'est ça ! Il n'y a qu'à lui envoyer demander.—Voulez-vous y aller, M. Lauriot ? ou plutôt non, attendez; mon avocat ira. Et où avez-vous laissé le docteur Rivard?

—Je l'ai suivi au sortir de sa maison. Il était pâle et agité; il entra chez un avocat, avec lequel il se rendit au greffe de la Cour des Preuves où il signa la pétition, qui demandait l'annulation du testament de M. Meunier pour cause de survenance d'héritier: de là, il est allé chez M. Pluchon; de là, sur le marché aux légumes, où il s'informa à une petite fille de la mère Coco; de là, il entra dans un café, où il prit un verre de vin, et se mit à lire les journaux, probablement en attendant le moment de se rendre à la cour. J'ai laissé quelqu'un à ma place pour le veiller.

—Vous avez bien exécuté votre commission. Je suis content de vous, M. Lauriot; ne parlons pas de ce que je vous ai donné ce matin, et acceptez ceci en attendant; ce sera toujours une vingtaine de piastres en à compte.

—Vous êtes trop généreux, M. de St. Luc.

—Prenez toujours; c'est comme ça que je récompense ceux qui me rendent service. Maintenant vous pouvez aller à la Cour des Preuves surveiller ce qui s'y passera.

Aussitôt que maître Lauriot fut parti, le capitaine se mit à lire le testament. Il ne put retenir ses larmes, à la lecture de ce dernier document de M. Meunier, où il parlait de son fils adoptif en termes si nobles et si affectueux; et par un retour tout naturel, il frissonna d'indignation à l'idée que le docteur Rivard avait été sur le point de toucher, de ses mains homicides, le dépôt sacré que son père liu avait légué.

Le capitaine avait à peine eu le temps de sécher ses larmes et il avait encore les yeux tout rouges, quand M. Léonard arriva accompagné de l'avocat qu'il avait été chercher. C'était M. Préau, jeune avocat encore à son début, mais qui annonçait un de ces talents distingués, qui devait plus tard briller au barreau comme un météore, et dont déjà le public Louisianais commençait à pressentir l'apparition. D'une figure intelligente, d'un maintien modeste et sans prétention, il ne frappait pas par son apparence; d'un jugement sain et d'un esprit solide et vif, il saisissait d'un coup d'œil les difficultés d'une affaire, et en approfondissait les mérites et les difficultés.

Le capitine lui expliqua en peu de mots, la situation des affaires; et après avoir arrangé entre eux la conduite qu'ils devaient tenir respectivement, le capitaine lui remit le mandat d'arrêt que le juge de paix avait lancé contre le docteur Rivard.

M. Préau, avant de se rendre à la Cour des Preuves, passa à l'étude de Sieur Legros, qui lui donna l'extrait de sépulture du fils de M. Meunier.

Comme midi sonnait, une voiture, stores baissés, contenant deux hommes et une femme, arrivait à la Place d'Armes, en face du Palais de Justice, où se tenait la Cour des Preuves. Le cocher demeura sur son siège, et personne ne sortit de la voiture.

CHAPITRE XXV

LA COUR DES PREUVES

La nouvelle que la Cour des Preuves allait procéder, à midi, à la reconnaissance d'un héritier de feu M. Meunier, s'était répandue par la ville avec la rapidité de l'éclair. La foule des curieux était considérable, et encombrait les sièges destinés au public; tous les greffiers et employés des bureaux du Palais de Justice étaient venus pour assister à la séance; un grand nombre d'avocats occupaient les places qui leur étaient réservées. Le docteur Rivard était assis, en face du juge, à côté de son avocat. Au bout d ela table longue du greffir, M. Préau s'occupait d'un air indifférent à feuilleter une liasse de papiers.

—Silence ! silence ! messieurs, cria un huissier; et au même instant les deux battants d'une porte latérale s'ouvrirent, et le Juge de la Cour des Preuves entra. Il monta, à pas lents, les degrés qui conduisaient à son siège, et après avoir salué le barreau, fit signe à l'huissier-audiencier de proclamer l'ouverture de la séance.

(*A suivre*)

Page du Cultivateur

L'Industrie Laitiere Au Canada

Extraits du discours de
M. J. A. RUDDICK
COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE
A la Convention des Laitiers

Il semble que ce soit ma tâche à titre de fonctionnaire fédéral, de présenter à cette convention, et à toutes les conventions de laitiers qui se tiennent au cours de l'année une revue annuelle de l'industrie laitière. Il est bon, je crois, que ce travail soit fait, et je le fais avec d'autant plus d'empressement que je suis convaicu de l'importance qu'il y a pour tous les intéressés, de se tenir bien renseignés sur la marche générale de l'industrie au Canada, tant au point de vue international qu'au point de vue domestique. Aujourd'hui que le beurre et le fromage sont devenus des articles de commerce international, nos producteurs de lait ne devraient jamais ignorer ce qui se passe dans les autres parties du monde. Il est tout aussi important, par exemple, pour les cultivateurs d'Ontario de savoir quels progrès fait l'industrie beurrière dans l'Alberta, que de connaître les progrès effectués dans les limites de leur propre province. Jusqu'à ces dernières années nous avions l'habitude de juger du progrès et du développement de l'industrie d'après les chiffres du commerce d'exportation. Il y avait pour cela une bonne raison: ces chiffres étaient les seuls que nous possédions. Mais cette base de calcul n'a jamais été satisfaisante, même lorsque la consommation locale restait à peu près stationnaire d'une année à l'autre, car ils n'indiquent nullement le volume et l'importance de toute l'industrie, et aujourd'hui que la consommation locale se développe si rapidement, principalement au dépens du commerce d'exportation, les renseignements qui se basent sur le seul commerce d'exportation sont propres à induire en erreur.

On a prétendu lorsque les exportations ont commencé à baisser et l'on prétend encore, que l'industrie laitière n'a pas fait en ces derniers temps les mêmes progrès qu'autrefois. Je compte vous prouver, au cours de cet exposé, que cette opinion est tout à fait erronnée. Je veux égolement vous montrer que la diminution du nombre des vaches dans l'Est du Canada n'indique pas nécessairement une baisse dans la production totale, car le nombre des vaches n'est qu'un des facteurs qu'influent sur la quantité de lait produite. Pour obtenir un aperçu exact de la situation il nous faudra remonter au moins jusqu'au recensement de 1901. Ces chiffres déjà anciens n'ont pas peut-être par eux-mêmes de valeur particulière, et d'autre part, l'avenir nous intéresse beaucoup plus que le passé, mais nous sommes obligés d'y avoir recours pour fins de comparaison, afin de montrer les progrès que nous avons faits et pour savoir ce que cet avenir nous réserve.

NOMBRE DE VACHES AU CANADA

Voyons d'abord quelle est la population bovine laitière du Dominion, si je peux employer cette expression. En 1871 le nombre des vaches laitières, dans les quatres provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, était de 1,251,209. Nous savons d'après le recensement de 1901 que ce nombre a presque doublé de 1871 à 1901. Au recensement de 1911 le nombre de vaches laitières au Canada était de 2,594,-179.

Tandis que le nombre des vaches a diminué dans l'Est du Canada il a augmenté dans les provinces de l'Ouest. L'augmentation totale pour le Dominion entier est de 185,502. Cet aspect de la situation n'est pas aussi encourageant qu'il pourrait être, car tout le monde s'accorde à reconnaître que l'augmentation aurait dû être beaucoup plus forte. On pourrait doubler le nombre des vaches dans la plupart des comtés de l'Ontario sans dépasser la population bovine des comtés de Middlesex, d'Oxford et de un ou deux autres comtés.

Au cours de ces dix années l'augmentation dans le nombre des vaches n'a été que de sept pour cent tandis que la valeur totale des produits c'est-à-dire du lait employé en nature ou pour la fabrication des fromages, beurre, lait condensé, etc., accuse une augmentation de soixante pour cent. Dans l'Ontario, bien que le nombre des vaches ait diminué de trois pour cent, la valeur des produits a augmenté de dix-huit pour cent. En d'autres termes, la valeur de la production totale en 1900 était de $27 par vache, pour le Canada entier, tandis qu'en 1910 elle était de $42 par vache. Une partie de cette augmentation doit être attribuée à la hausse des prix et au fait qu'une plus grande proportion du lait produit a été vendue en nature. Mais même ces déductions faites les chiffres sont encore très encourageants. De 1900 à 1910, les prix des beurres et des fromages n'ont pas augmenté tout à fait de dix pour cent.

AUGMENTATION DANS LE RENDEMENT PAR VACHE

Permettez-moi maintenant d'attirer tout spécialement votre attention sur un fait exposé dans le tableau précédent et que je crois être le plus important sous certains rapports. Je veux parler de l'augmentation dans la production annuelle de lait par vache. Cette production a monté de 2,850 livres en 1900 à 3,500 en 1910. C'est à elle que nous devons en grande partie la forte augmentation de production totale que nous avons enrégistrée, car le nombre total de vaches ne s'est pas beaucoup accru. C'est justement parce qu'ils n'étaient pas bien renseignés à cet égard que beaucoup d'entre nous ont cru à un mouvement rétrograde dans quelques-unes des provinces. Si la production moyenne par vache était restée la même en 1910 qu'en 1911 il aurait fallu, pour obtenir la quantité de lait produite en 1910, 3,463,571 vaches de plus qu'en 1900—soit une augmentation de 1,584,894 têtes tandis que l'augmentation réelle n'a été que de 185,502. Cette augmentation de production représente au moins vingt-cinq millions de piastres par an pour le nombre de vaches traites en 1910, et l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que le chiffre de 1913 est encore plus élevé.

L'Industrie Laitiere

Extrait de l'ouvrage de M. Grisdale

DEUXIEME PARTIE

RACES DE VACHES LAITIÈRES

(Suite)

RACE HOLSTEIN-FRISONNE

Il est probable que la Holstein-Frisonne a été introduite en Amérique par les Hollandais qui se sont établis dans ce qui est aujourd'hui l'Etat de New-York, car il s'est toujours trouvé des bestiaux noirs et blancs appelés bestiaux Hollandais dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Vers la fin du 18ème siècle la Holland Land Company qui avait des propriétés dans l'Etat de New-York importa deux taureaux et six vaches. Depuis lors des expéditions fréquentes ont été faites aux Etats-Unis et au Canada. Mais vers la fin du dernier siècle ces expéditions ont beaucoup diminué.

RACE JERSEY

La race Jersey, introduite en ce pays il y a bien des années, restera toujours une des variétés de bétail laitier les plus populaires partout où l'on tient compte de la qualité du produit et de la beauté de l'animal. Au point de vue des formes, la Jersey est sèche et musculeuse, sa conformation générale est bien celle du type laitier, la robe est fauve mais il y a bien des nuances. L'île Jersey qui couvre un peu moins de 30,000 acres et qui a une population de 60,000 âmes est son lieu d'origine; on y tient près de 10,000 vaches par le système du pâturage au piquet. La race descend sans doute du bétail de Normandie ou de Bretagne, mais il n'y a pas de preuves bien concluantes à l'appui de ce fait. Sa pureté a été jalousement gardée par les insulaires qui ont interdit par des lois, dès 1763, l'importation de bestiaux de tout genre. Ils ont également beaucoup amélioré la race. On ne s'est occupé tout d'abord que de la qualité du lait et ce n'est qu'à partir de 1865 que l'on a cherché à augmenter la quantité, mais depuis cette année ce facteur a reçu également l'attention qu'il méritait.

D'après les relevés les plus anciens et les plus authentiques, la première importation de bestiaux de cette race en Amérique aurait été faite vers le milieu du 19ème siècle, mais on sait que des bestiaux des îles de la Manche, Jersey ou Guernsey, ont été apportés ici beaucoup plus tôt. Comme ils se montraient particulièrement adaptés aux conditions, ils ont été tres recehrchés et sont aujourd'hui fort répandus au Canada et aux Etats-Unis.

(A suivre)

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.

Cite de St. Boniface

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire, et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés, comme améliorations locales, payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnée.)

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées, la Cité emettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage, et cotisera et prelevera annuellement une taxe de frontage (sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue ou partie de rues où l'ouvrage sera fait, suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pourcent par an, et à un pour cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent.

Dans le cas de trottoirs construits seulement sur un côté de la rue la cotisation sera prelevée seulement sur les propriétés faisant front sur ce côté de la rue.

Dans les cas de pavage la Cité assumera le coût des intersections de rues, plus un cinquième de la balance du coût de la dite amélioration locale jusqu'à concurrence des quatre septièmes du coût total, et la balance du dit coût sera prelevée sur les propriétés ayant front sur les deux côtés de la rue ou parties de rue sur laquelle la dite amélioration locale sera faite; et pour faire face au coût du maintien pour le terme d'années que devra durer le pavage, il sera ajouté au coût du dit pavage une somme n'excédant pas 25 centins la verge carrée, et le montant nécessaire pour compléter les boulevards de chaque côté du dit pavage fera partie du coût de ce dernier.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface, pourra sans autre avis, procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée, n'aura été présentée, et prelever les taxes spéciales de frontage mentionnées ci-haut.

Les ouvrages projetés et les rues et parties de rues sur lesquelles les dits travaux seront faits, et la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée, sont respectivement comme suit :

PERIODE DE SEPT ANS

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Ouest de la rue Langevin, de la rue Hamel à la rue Victoria. Coût approximatif—$742.50.

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Est de la rue Champlain, de l'Avenue Oak à la rue Dubuc. Coût approximatif—$211.20.

Un trottoir en madriers, de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Ouest de la rue Arnold, de l'Avenue Oak à la rue Dubuc. Coût approximatif—$376.20.

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Est de la rue Genton, de l'Avenue Niverville à la rue Dubuc. Coût approximatif—$488.40.

Un trottoir en madriers, de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Est de la rue Langevin, de l'Avenue Niverville à la rue Dubuc. Coût approximatif—$488.00

PERIODE DE VINGT ANS

Un pavage de 30 pieds de largeur, en asphalte, bitulithique blocs de bois créosotés ou toute autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil, sur la rue Gauvin, de la rue MacMillan à l'avenue Linden. Coût approximatif—$10,670.00.

Un pavage de 36 pieds de largeur, en asphalte, bitulithique, blocs de bois créosotés, ou toute autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil, sur l'Avenue Linden, de la rue Gauvin au Chemin Ste. Marie. Coût approximatif—$10,450.00.

Par ordre,
J. B. COTE,
Greffier.

St. Boniface, Man., 25 mars 1914.

N'oubliez pas que l'imprimerie du MANITOBA est outillée pour faire toutes sortes de travaux d'impressions. Satisfaction garantie.

NOS MORTS NOUS AIDENT

L'homme n'est jamais seul dans sa peine ou sa joie ;
Des témoins, des amis, sont là, sans qu'il les voie ;
Un regard attentif nous observe en tous lieux,
Le regard de nos coeurs après celui de Dieu.
Vivons avec nos morts, et prenons-les pour juges ;
Ayons-les chaque soir pour conseils, pour refuges ;
Sachons que nos combats sont livrés sous leurs yeux,
Qu'un secours éternel nous vient de nos aïeux,
Et qu'à travers les temps chaque effort méritoire
Etablit d'eux à nous un partage de gloire.

Non, la mort ne rompt pas pour le père et l'enfant
Le commerce du faible avec le triomphant ;
Ils peuvent s'entr'aider vaillamment l'un et l'autre,

Et les mondes meilleurs touchent encore au nôtre..
J'assisterai d'en haut à vos moindres soucis,
Au nom de votre père ils seront adoucis ;
Et, grâce à vous, le Dieu qu'on prie et qui pardonne,
Chers petits, me rendra plus que je ne vous donne.

Ayez dans votre coeur, ayez vos morts présents ;
Les pleurs qu'on donne aux morts sont des pleurs bienfaisants.
Gardez-moi bien, amis, ma place tout entière,
Et ma si douce part d'amour et de prière,
Et cet autel secret chaque soir rallumé...
Ainsi que je les garde à l'aïeul tant aimé.
Heureux qui vit dans l'ombre, à ses tombeaux fidèle
Et trouvant chez ses morts son guide et son modèle !
Une chaîne d'aïeux, c'est une chaîne d'or
Qui s'enlace à nos flancs et nous dirige encor,
Et par qui, sans broncher, soutenus à la taille,
Nous marchons droits et forts à travers la bataille ;
Par qui l'on prend au ciel un invincible appui,
Par qui Dieu nous soulève et nous attire en lui.

VICTOR de LAPRADE.

Reglement de Compte

Tomy Strong dégustait un énorme havane dans la salle à manger de son cottage.

La béatitude de la digestion alanguissait ses membres puissants, et le "rocking-chair" où il reposait craquait de tout son osier.

Devant le fumeur, un svelte guéridon de bambou supportait un plateau laqué chargé de flacons et de verres à liqueur, et le soleil jouait sur le cristal dont les facettes s'irradiaient des sept feux du prisme.

Mais Tomy Strong n'était pas accessible à la beauté de ces fantaisies somptueuses, et la lumière, en vain, déployait la magie de ses transformations éclatantes. Tomy Strong ne connaissait que deux joies: contempler son domaine et satisfaire son ventre jusqu'aux limites de la satisfaction.

Or, son ventre s'affirmait imposant, et son domaine—une exploitation agricole en pleine prospérité—s'étendait à perte de vue, dépassant la ligne imprécise de l'horizon.

Donc, en cette chaude journée d'été, le gentleman jouissait d'un bonheur absolu, sans remords d'un passé troublé dont il s'était, depuis longtemps, absous—le succès à ses yeux valant une réhabilitation—et sans inquiétude pour l'avenir, qu'il entrevoyait magnifique.

Comme il allait s'assoupir tout à fait, un grand diable botté, poussiéreux, fit irruption, cravache en main, dans la salle à manger.

—Bonjour, Tom !

—Bonjour, Will ! grogna le maître malencontreusement arraché à sa sieste.

—Tom se porte comme il lui plaît ? Tom digère ? Tom à l'âme sereine et la conscience calme?

—Qui est-ce qui te prend ? Je suis bon garçon, mais je n'aime guère qu'on me raille.

—Loin de moi l'intention de railler, master Strong, je prends simplement des nouvelles d'une santé qui m'est chère...

—Assez ! coupa l'autre, brutalement. Je ne me sens pas d'humeur à continuer la conversation sur ce ton.

—Regrettable... très regrettable. Aujourd'hui, il me plaît, à moi, de continuer sur ce ton, et William Banter, Will, par familière abréviation, s'installa sur un tabouret, en face de son irascible interlocuteur.

—Je dis "aujourd'hui," reprit-il posément, parce que aujourd'hui est une date dans notre existence, mon vieux Tomy. Il y a aujourd'hui dix ans exactement que j'entrai à votre service, en qualité de second, et cela me réjouit. Cela ne vous réjouit-il point pareillement ?

—Pareillement. Mais je ne vois pas là matière à ironie. Tu fus content de moi jusqu'alors. Moi, je suis content de toi. Tu es un intendant remarquable. Serrons-nous la main, mon cher Will, et laisse-moi dormir.

—Taratata... Je n'ai que faire de ton "shake-hand" et j'entends achever ma petite histoire. Donc, je suis un intendant remarquable?

—Oui.

—Actif ?

—Oui.

—Adroit en affaires ?

—Oui !

—Honnête ?

—Oui, oui, oui...

—Non !

—Tu dis ?

—Je dis : non.

—Tu n'es pas honnête ?

—Depuis dix ans, depuis que j'ai mis les pieds chez vous, Tomy Strong, je vous vole cinquante mille francs par an.

—Mon brave camarade, tu divagues.

—Je parle sérieusement. Cinquante mille francs par an pendant dix ans, cela fait cinq cent mille francs, si je ne me trompe; cinq cent mille francs qui m'attendent dans les caves de mon banquier. Et maintenant que mes vieux jours sont assurés, mon maître, je vous tire ma révérence.

—Trêve de plaisanterie ! va cuver ton vin ou soigner ta folie. Nous causerons demain. D'ici là, je vérifierai tes livres.

—Décidément, il n'y a que les canailles pour croire d'une foi si robuste à la probité des gens.

—Les canailles? Prends garde..

—A quoi? Je ne diffame personne. J'appelle un chat un chat et Gaston Durand une canaille.

Tomy Strong bondit en jetant un hurlement de rage. Sa face, naturelement rouge de gros homme mangeur et buveur, parut soudain gonflée de sang, boursouflée à éclater.

—Morbleu !... Je m'appelle Tomy Strong ! Tomy Strong ! Tu m'entends, bandit menteur, lâche ! Tomy Strong ! J'ai mes papiers...

—Tu t'appelles Gaston Durand, et c'est le débardeur des quais de Londres qui s'appelait Tomy Strong.

—Tu vas te taire, fripouille, ou je te brûle...

—Redoute la congestion, Tomy, et laisse-moi finir... Je reprends et j'abrège: Gaston Durand, ex-directeur de la Banque centrale, à Paris, escroc, maître chanteur et faussaire, ayant franchi le détroit en emportant trois millions extorqués à ses clients, acheta à Londres, pour vingt dollars, l'état civil du débardeur Tomy Strong, vétéran de la belle étoile, gueux usé par l'âge et par la misère, qui, huit jours plus tard abandonnait sa carcasse anonyme sur un lit d'hôpital.

—Et après? fit l'autre, dont les révélations de William venaient de doucher la colère, et après?

—Tiens, tu ne me brûles plus ? Puisque monsieur se résigne au calme, je poursuis....... Après? Après, dépouillant le vieil homme, tu quittas l'Angleterre en y laissant ta barbe lustrée et tes huit-reflets étincelants. Dix jours plus tard, dans l'étude de l'attorney Mac Dewil, Gaston Durand, vêtu d'un complet vert mousse, une casquette à carreaux surmontant sa grosse boule glabre de jockey obèse, Gaston Durand, métamorphosé, payait comptant le domaine dont le propriétaire venait de se décaver dans les bouges de San-Francisco.

—Détective et dilettante? Compliments ! Monsieur joue dix ans avec sa proie avant de lui mettre la main au collet? railla Tomy.

Mais son inquiétude était extrême, bien qu'il n'en laissât rien paraître.

—Ni détective, ni dilettante, ancien gogo tout simplement: Louis Vidal, pour vous servir.

—Louis Vidal? Connais pas.

—Je comprends ça... Qu'importe le pigeon, pourvu qu'on ait la plume. Je suis un des deux ou trois cents naïfs que vous avez détroussés, maître Durand. Seulement, à la différence de mes..... confrères, je ne m'en remis pas à la justice et à la police du soin de vous faire rendre gorge. Je me lançai à votre recherche. Je vous retrouvai. Je ne vous lâchai plus et ce fut un beau jour que celui où Tomy Strong, "gentleman farmer", accepta les services de William Banter, ex-capitaine à l'armée des Indes ! Le dupeur dupé ! Ah ! "by God" ! je n'ai jamais tant ri que ce jour-là.

L'ancien banquier demeurait coi, partagé entre le dépit d'avoir été joué et un involontaire sentiment d'admiration pour la maëstria dont avait fait preuve le rusé Vidal.

Celui-ci reprit :

—Mon dépôt à la Banque centrale s'élevait, lors de votre fuite, à la somme de quatre cent mille francs. Je les ai récupérés, d'abord. Mais vous conviendrez avec moi—les affaires sont les affaires—que tout dommage subi mérite une compensation, je l'estime à cent mille francs, et deux années encore me furent nécessaires pour la réaliser. Maintenant, Monsieur Gaston Durand, nous sommes quittes et j'ai l'honneur de vous préesnter mes hommages. Vous n'entendrez plus parler de moi et personne au monde n'entendra parler de vous. Je vous ai volé, mais je ne vous vendrai pas. Serviteur...

Et l'intendant se dirigea vers la porte.

—William ! Pardon.... Monsieur Vidal, goailla Tomy, soudain rasséréné, je ne vous retiens pas. Entre nous, vous avez bien fait de la reprendre, votre galette...

Cynisme inutile: l'ex-capitaine de l'armée des Indes était déjà sorti de la salle.

Master Strong revint s'asseoir. Il avala, coup sur coup deux verres de whisky pour se remettre de ses émotions, alluma un cigare et murmura :

—Il est très fort, l'animal. Dommage que je ne l'ai pas connu plus tôt. Nous aurions fait de grandes choses...

PIERRE THIBAUT.

La Police en Aéroplane

New-York —L'Aéro club de cette ville, vient d'être notifié de Miami (Floride) d'un haut fait accompli par un détective pour s'empara d'un voleur. Monté sur un hydro-aéroplane du modèle Harold-McCormick, ce détective donna la chasse à un navire qui venait de mettre à la mer, arrêta le voleur qui était sur ce navire et le remporta à terre et jusqu'à la prison par le même moyen.





Soumissions

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées à l'endos. Soumission pour l'ameublement intérieur du Bureau de Poste de North Battleford, Sask., seront reçues à cet office jusqu'au mercredi 8 avril 1914, à 4 heures, p.m. Les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont rédigées sur les formes fournies par le département et en concordance avec les conditions y contenues.

Les plans et spécifications peuvent être consultés en s'adressant à MM. Stephenson, Evans & Fillingham, architectes, North Battleford, Sask.; M. W. T. Mollard, Secrétaire des travaux, Régina, Sask., et au Département des Travaux Publics, Ottawa.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque autorisée payable à l'honorable Ministre des Travaux Publics et d'un montant égal à 10 p.c. de la somme totale de la soumission.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ottawa, 11 mars 1914. 56123

Chronique de la Province

FANNYSTELLE

L'hôtel de M. Gédéon Couture, à Fannystelle a été détruit par un incendie mercredi soir. On croit que le feu a été allumé par une lampe, qui se serait renversée dans la chambre du fils de M. Couture. C'est le jeune fils de M. Couture, en tous cas, qui a donné l'alarme; on s'empressa de combattre les flammes avec des seaux d'eau, mais ce fut en vain. Il fallait bientôt songer à faire sortir les pensionnaires de l'hôtel. M. B. F. Frantz, de Paw Paw Junction, Illinois, riche propriétaire de terrains, couchait à l'hôtel, et on n'a pas pu se rendre jusqu'à lui. En vain un cultivateur du nom de Denn Matt risqua sa vie pour parvenir jusqu'à la chambre du malheureux Frantz. Matt dût revenir sur ses pas, après s'être fait brûler la figure considérablement. M. Frantz avait entre 60 et 70 ans.

M. J. P. Johnson a dû sauter du deuxième étage et s'est fait des blessures assez sérieuses à la figure et aux mains.

ECHOS DES FETES ANNIVERSAIRES

Adresse des Élèves du Collège de Saint-Boniface a S. G. Mgr l'Archevêque

Monseigneur,

Quand Alfred le Grand, sortant de la retraite où l'adversité l'avait confiné, se montra, en plein soleil de mai, à ses soldats réunis auprès de la pierre d'Egbert, ce fut un réveil d'ardeur guerrière depuis longtemps endormie. Les yeux brillaient d'admiration pour ce chef grandi par les revers, les épées frémissaient dans le fourreau, les cœurs battaient de l'espérance qui présage la victoire.

Ainsi, Monseigneur, quand le printemps ramène Votre Grandeur au milieu de nous, en ce glorieux anniversaire, nous contemplons avec enthousiasme et attendrissement ce front où brille l'onction royale de la plénitude du sacerdoce, où est imprimé le sceau de la douleur, ce baiser affectueux de Celui qui sauve le monde par la croix. Il continue de choisir pour ses apôtres des hommes capables d'aimer ardemment les saintes causes et de souffrir pour elles.

Monseigneur, nous admirons l'épiscopat canadien tout entier, et les évêques qui sont passés par cette ville ont excité notre profonde vénération. Mais il nous semble que dans tout notre cher Canada, il n'est aucun diocèse où la jeunesse éprouve plus d'enthousiasme pour fêter son premier pasteur que dans celui de Saint-Boniface. Les élèves des autres collèges pourraient à bon droit nous jalouser d'avoir un évêque dont le nom est un drapeau: les drapeaux des écoles catholiques, le drapeau de la revendication intégrale de nos droits lésés, le drapeau de la liberté et de la loyauté.

Voilà bientôt vingt ans que ce drapeau flotte sur nos têtes. Pendant tout ce temps le principe de l'éducation religieuse constamment remis sous nos yeux a fini par nous envahir de toutes parts. Notre jeune génération élevée dans sa lumière en est toute pénétrée.

Nous vous suivrons donc avec conviction, Monseigneur, nous vous suivrons où nous ont devancé nos ainés qui déjà occupent des postes éminents. Ils ont en effet commencé la vie du catholique d'action ceux de nos anciens condisciples que leurs talents ont déjà portés aux honneurs civiques et politiques.

Nous aussi, Monseigneur, nous voulons bien servir l'Eglise et la Patrie, soit dans les professions laïques, soit dans les rangs du clergé. Nous voyons avec une légitime fierté auprès de Votre Grandeur, sur le trône épiscopal, un ancien élève de ce collège, où son souvenir vit dans le cœur de nos maîtres qui nous le proprosent comme un modèle de travail et de piété. Nous marchons sur ses traces, non par ambition d'un honneur que lui-même a été si éloigné de convoiter, mais pour imiter ses vertus et nous rendre dignes de faire beaucoup de bien.

Dociles aux leçons de zèle religieux etde partiotisme si éloquemment prêchés par Votre Grandeur, fidèles aux exemples de nos devanciers, nous allumerons en nos cœurs l'amour sacré de la religion et de la patrie.

Nous savons, Monseigneur, que votre amour embrasse toutes les nations, surtout celles qui sont représentées dans ce collège. Nous professons, à l'exemple de Votre Grandeur, un nationalisme qui ne peut offusquer aucune nation, car il est surtout catholique et désire que tous soient fidèles à leur race.. Eh bien, tous, tant qeu nous sommes, nous resterons attachés à nos traditions religieuses et ancestrales. Que nous appartenions à la nation des Saint Louis, des Saint Edouard, des Saint Patrice ou à d'autres encore, moins nombreux ici, mais également chères à Votre Grandeur, nous voulons imiter nos glorieux ancêtres; être généreux comme Alfred le Grand, nobles et fermes comme l'immortel O'Connell, pieux comme Charlemagne, chevaleresque comme Montcalm et Lévis.

Nous deviendrons un grand peuple, si les diverses nationalités de notre pays vivent en harmonie comme nous vivons au collège. Nous deviendrons un grand peuple, si chacun de nous forme en lui-même un grand cœur, un cœur assez grand pour aimer Dieu pardessus tout, et pour être le foyer d'un patriotisme complexe mais toujours ardent, un cœur noble et magnanime qui, par sentiment naturel et spontané, aime avec attendrissement sa patrie d'origine, et, par justice, voue à notre glorieux souverain, successeur d'Alfred le Grand, la plus sincère loyauté.

Monseigneur, ces sentiments, nous le croyons, sont de Votre Grandeur. Bénissez-les, bénissez-nous et nous serons davantage vos enfants.

LES ELÈVES DU COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE.

25 mars 1914.

AFFAIRES MUNICIPALES

La séance du Conseil de Ville de Saint-Boniface, tenue le 23 mars indique clairement que la population réclame des travaux assez considérables dans la ville. Il y aura cette année construction de trottoirs et creusement d'égoûts à plusieurs endroits.

M. H. Beliveau, M. A. Lemay, St. Boniface Land Co., et autres ont demandé l'approbation du Conseil pour la pose d'une voie de chemin de fer à travers l'avenue Provencher et la rue Thibault et dans la ruelle située entre l'avenue Provencher et la rue Dumoulin.

M. l'échevin Marion, secondé par M. l'échevin Cusson, a proposé et fait adopter par le Conseil une motion qui interdit la construction de manufactures ou boutiques d'aucune sorte sur les rues suivantes :

Aulneau, Arnold, Bertrand (de Langevin à Taché); Bruce (de D'Orsennens à la rivière); Cathédral, Cauchon, Champlain, Chandos, Crawford, Crescent, the Crescent, DeNoyelles, D'Orsennens, Dubuc, De La Morénie, Despine, Dufferin, Eugénie (de l'arrière des lots faisant face à l'avenue Taché à l'arrière des lots faisant face à la rue DesMeurons); Genthon, Hill, Hamel, Horace, (comme Eugénie); Hanbury, Jeanne d'Arc, Kittson, Lagarde, LaRivière, Lloyd, Langevin, (excepté depuis la ruelle de la rue Bertrand à l'arrière des lots situés au nord de la rue Marion); Linden ave., Lansdowne ave., Lorne, Lisgar, Masson, McMillan, Monck, Niverville, Oak, Pelletier, Peterson, Ritchot, St. Luc, Kenny, Saint-Jean-Baptiste, (depuis l'avenue Provencher jusqu'à la limite sud); St. Antoine, Seine, Schultz, Stanely, Valade, Victoria.

MM. Cusson et Marion ont aussi fait adopter par le Conseil une résolution qui oblige les constructeurs à observer des distances définies entre la rue et leurs maisons :

Rues Aulneau, 15 psd.; Arnold 20pds.; Bertrand, 15 pds.; Bruce, 15 pds.; Carrière, 25p ds.; Cathédral, 20 pds.; Cauchon, 20 pds.; Champlain, 20 pds.; Chandos.; Crawford, 25 pds.; Crescent ave., 25 pds.; The Crescent, 25 pds.; Rues DeNoyelles, 20 pds.; D'Orsennens, 20 pds.; Dubuc, 20 pds.; de la Morenie, 15 pds.; Despins, 20 pds.; Dufferin, 20 pds.; Eugénie, 25 pds.; Genthon, 20 pds.; Hill, 25 pds.; Hamel, 20 pds.; Horece, 25 pds.; Hanbury, 25 pds.; Jeanne d'Arc, 25 pds.; Lagarde, 25 pds.; LaRivière, 20 pds.; Lloyd, 20 pds.; Langevin, 20 pds.; Linden, 20 pds.; Lansdowne, 25 pds.; Lorne, 25 pds.; Lisegar, 25 pds.; Masson, 15 pds.; McMillan, 20 pds.; Monck, 25 pds.; Oak, avenue,20 pds.; Pelletier, 15 pds.; Patterson, 20 pds.; Ritchot, 20 pds.; Saint-Jean-Baptiste, (entre l'avenue Provencher et la limite sud), 20 pds.; Saint Antoine, 25 pds.; Seine, 25 pds.; Schultz, 20 pds.; Stanely ave., 25 pds.; Valade, 25 pds.; Victoria, 20 pids.

Soumissions

DES Soumisisons cachetées marquées soumisisons pour l'expension du système d'alarme en cas de feu, seront reçues par le soussigné jusqu'au 24 avril 1914 à midi, pour l'installation de 10 boites supplémentaires de siganux d'alarme en cas de feu et l'extension du système actuel par mâts pour la Cité de Saint-Boniface.

Les plans et spécifications peuvent être consultés à l'office de l'Ingénieur Electricien, Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté d'une valeur égale à 5 pour cent du montant de la soumission.

Aucune soumission ne sera obligatoirement acceptée, même la plus base.

Pa rordre,

J. B. COTE,
Greffier.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead —y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. COREY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

NOTICE

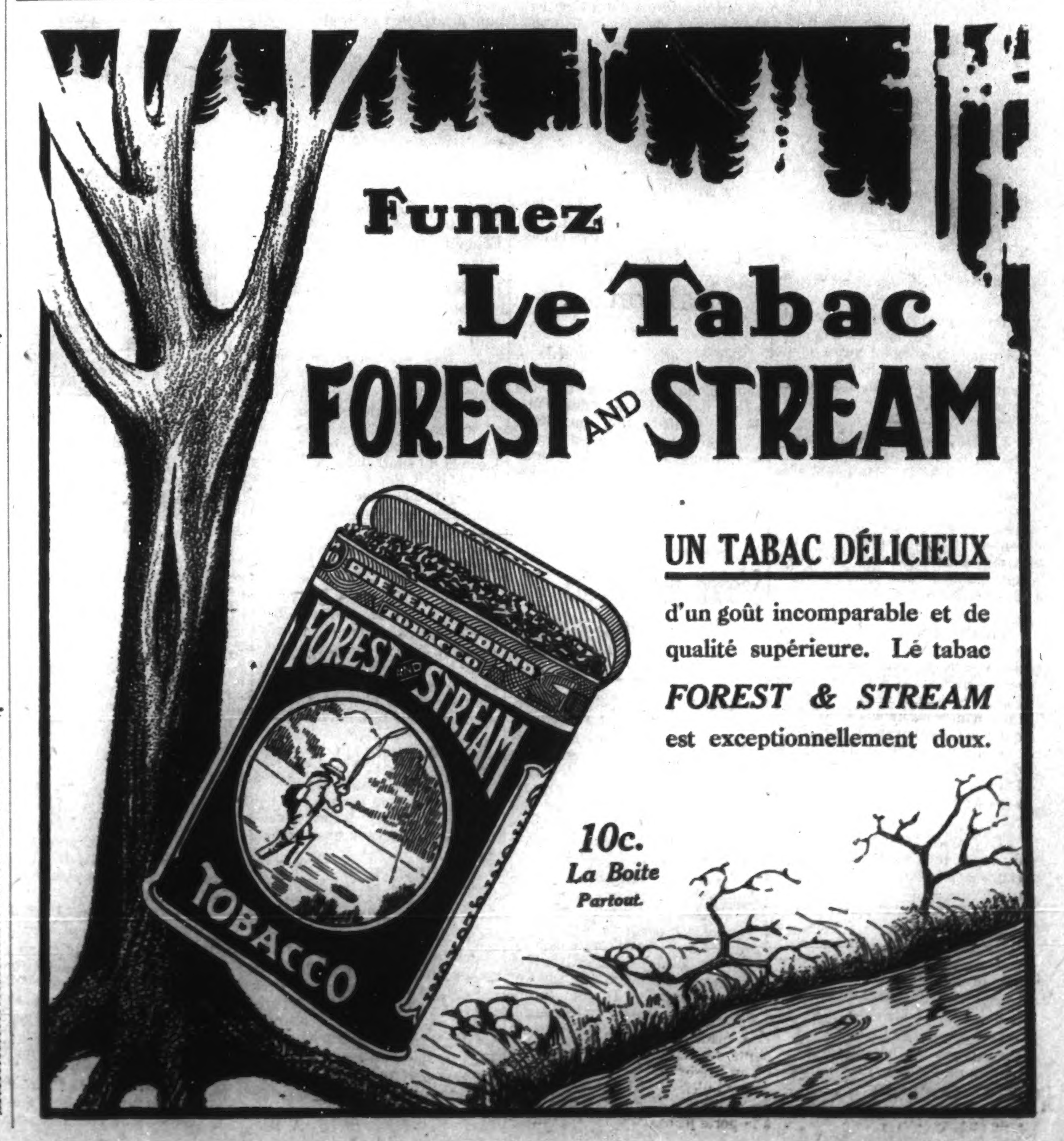
IN THE MATTER OF THE ESTATE OF PIERRE DUHAMEL DECEASED

NOTICE is hereby given pursuant to the provisions of the Manitoba Trustee act that all persons having claims against the estate of Pierre Duhamel, late of Giroux, in the province of Manitoba, deceased, who died on or about the 20th day of May A.D., 1913, are desired to send by post paid or deliver to J. A. Beaupre, 308 McIntyre Block, in the City of Winnipeg, in Manitoba, sollicitor for the executors of the estate of the said deceased on or before the 23rd day of April, 1914, their names, adresses, and descriptions, and a full statement and particulars of their claims and the nature of the security, if any, held by them, duly verified by a statutory declaration.

Adn take notice that after said day the executors will proceed to distribute the assets of the deceased mentioned to the party entitled thereto, having regard only to the claims of which they shall then take notice.

Dated at Winnipeg this 12th day of March 1914.

ROCH ALEX. GIROUX.
JOS. ARTHUR LACERTE.
Executors of the deceased.
Per J. A. BEAUPRE,
20122 their Sollicitor.



Une Auguste Assemblée

Il y a réunion au palais archiépiscopal de Saint-Boniface des prélats suivants :

Sa Grandeur Monseigneur Langevin, Archevêque de Saint-Boniface; Leurs Grandeurs: Mgr Légal, Archevêque d'Edmonton; Mgr Pascal, Evêque de Prince Albert; Mgr Mathieu, Evêque de Régina; Mgr Charlebois, Evêque de Keewatin; Mgr Latulipe, Evêque de Témiscamingue; Mgr Budka, Evêque des Ruthènes; Mgr Béliveau, Evêque auxiliaire de Saint-Boniface.

Chez Nous et Autour de Nous

Il y aura collation des dégrés au Collège Agricole vendredi prochain le 3 avril. Sir Douglas Cameron sera présent, ainsi que le Dr James Robertson, d'Ottawa.

Percy Hagel a été condamné samedi par le juge Curran à trois ans de pénitencier, et John Westlake, à deux ans.

M. Thomas Berry, ex-maire de Saint-Boniface, est revenu jeudi d'un voyage en Californie. Il sera ici pendant quelques jours, et retournera à la côte du Pacifique.

Les magasins de la Baie d'Hudson, à Fort William, ont été détruits par le feu jeudi. Pertes: $200,000, couvertes par les assurances, naturellement. Deux pompiers ont été blessés; l'un d'eux assez sérieusement.

De la monnaie contrefaite circule à Winnipeg. Des pièces de cinq sous surtout.

Le sysmographe du collège de Saint-Boniface a enrégistré un tremblement de terre dimanche soir. Le premier choc se fit entendre à 6.45 et le tremblement continua d'augmenter jusqu'à sept heures et deux minutes. L'aiguille s'arêta de marcher à 7.55. D'après le révérend Père Blain, directeur du sysmographe, le tremblement de terre a eu lieu à environ trois mille milles de Winnipeg.

Les RR. PP. Laflamme et Lortie, O.M.I., président cette semaine à la retraite des hommes à la cathédrale. Affluence nombreuse à tous les offices.

Le commissaire Lindback fait une enquête sur l'incendie du bloc Scott. Jusqu'à présent on n'a pu découvrir la cause véritable de l'incendie. Il paraît cependant que le feu a originé dans le bureau de la Cowan Construction Co., probablement l'allumette d'un fumeur distrait.

Le *horse show* aura lieu à Winnipeg du 8 au 13 juin. Il ne faut pas oublier que le *horse show* est un événement mondain de première importance. Il y a toujours quelques chevaux à ces expositions, mais il y a surtout de splendides toilettes et des chapeaux ravissants.

Treize volumes de droit criminel, ayant appartenu à Percy Hagel, ont été vendus à l'encan jeudi. La vente a donné $11.50; cette vente a eu lieu sur un ordre de la cour de comté.

La banque scolaire de l'école Provencher, à Saint-Boniface a déjà recueilli $900. De semblables banques existent à Saint-Pierre et à Saint-Jean-Baptiste. Il serait bon d'en organiser dans d'autres paroisses. C'est une chose bien importante d'apprendre l'économie aux enfants.—*Les Cloches de St-Boniface.*

Charles Driscoll, de Toronto, qui travaille dans un établissement de teinture et nettoyage de vêtements sur la rue Singonest, vient d'apprendre qu'il hérite d'une fortune par le testament d'un oncle qui vient de mourir à Winnipeg.

Il a reçu une lettre d'un avocat de Winnipeg lui faisant savoir que Patrick Driscoll, son oncle, lui avait légué $250,000.

Il y avait la semaine dernière dix-sept patients malades de la picotte dans l'hôpital isolé de Winnipeg.

La *Doty Engine Works*, de Winnipeg fait, dans le moment, un vaisseau en acier pour la compagnie de la Baie d'Hudson. Ce bateau aura 150 pieds de long.

Depuis vendredi le Canadian Northern se sert de sa nouvelle gare, coin de l'avenue Provencher et de la rue DesMeurons. Cette gare est munie de tous les services des bonnes gares : bureaux de billets, de fret, de télégraphe et d'expres, pour toutes les parties du monde.

L'honorable J. C. Doherty, le ministre de la Justice, vient de faire remettre en liberté vingt-deux mineurs de la Colombie Anglaise, qui avaient été condamnés pour trouble dans une récente grève.

Dans son rapport du compte-rendu des fêtes anniversaires de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, notre journal a dit que le chant de la messe épiscopale avait été fait par le chœur de la cathédrale et la musique, par l'orchestre LaVérendrye. C'est une erreur. La messe a été chantée par le chœur de l'Ecole Provencher, le plain chant, par les Frères de l'Ecole, et la musique a été faite aussi par l'orchestre de l'Ecole. C'est pour nous un plaisir et un devoir que de rectifier.

MM. L. Poncelet et F. Dekelver sont les acquéreurs des tables de pool et du salon de coiffure annexés à l'hôtel Canadian Northern avenue Taché. Ces messieurs se sont procuré les services de deux très habiles barbiers canadiens-français. Ce sera un endroit où Belges et Canadiens pourront se rencontrer tout à leur aise et fraterniser.

La première visite, sous les auspices de l'organisation "British Canadian Theatre Organization Co." est par M. Lawrence Irving, qui joue cette semaine au Théâtre Walker. La semaine prochaine Mlle Emma Trentini, dans l'opéra comique, "The Firefly" et le 13, 14, 15 avril, le théâtre sera réservé par la Symphonie de Minneapolis, le 7, festival annuel; concert l'aprèsmidi et le soir.

L enombre total des bestiaux reçus à Winnipeg et Saint-Boniface durant la semaine dernière se chiffre à 11,920 têtes, consistant de 1,058 bêtes à cornes, 30 veaux, 10,789 cochons et 43 moutons.

De ce total les nouvelles cours de Saint-Boniface, recevaient 9,210 têtes, la balance allait aux cours du C.P.R., à Winnipeg. D'après ces chiffres il est très évident que les commerçants d'animaux se sont enfin ouverts les yeux et reconnu les avantages que ces cours modernes leur offrent.—*Norwood Press.*

Lord Strathcona se ventait de deux choses durant sa vie. La première, de n'avoir jamais perdu un seul document une fois qu'il l'avait dans les mains; et l'autre, de n'avoir jamais rien reçu du Pacifique Canadien pour les services qu'il avait rendus à la puissante compagnie.

Les exécuteurs testamentaires viennent de trouver dans les files de Lord Strathcona des chèques du C.P.R., non négociés et datés du début de la compagnie jusqu'à la date du décès du vieux lord. Le C.P.R. annonce qu'il paiera tous les chèques qui lui seront présentés.

Lord Strathcona n'avait pas non plus retiré son salaire comme Haut Commisaire canadien à Londres. Les exécuteurs testamentaires retireront aussi ces sommes.

C'est ainsi que les héritiers toucheront quelques centaines de milles piastres sur lesquelles ils n'avaient pas compté.

Il y avait hier soir, au Juniorat des RR. PP. Oblats, superbe séance en l'honneur du R.P. Cahill, O.M.I., provincial des RR. PP. Oblats.

Sait-on . . .

Sait-on que l'on possède à l'Archevêché de Saint-Boniface l'encrier de la table centrale des salles de conférence des Pères de la Confédération en 1867, à Québec ? Sait-on que cet encrier servait aussi au greffier du premier concile provincial de Saint-Boniface ? Cet encrier fut donné à Monseigneur Taché par Sir Etienne Paschal Taché.

Séance publique au Sacré-Coeur

Il est bon de rappeler aux personnes qui ont pris des billets de sièges réservés pour les deux soirées de concert qui doivent avoir lieu le jeudi 2 et le vendredi 3 avril prochain, dans les salles du Sacré-Cœur, à Winnipeg, qu'elles doivent téléphoner au presbytère, Garry 2384, pour retenir les numéros des sièges.

Les salles n'étant pas aussi grandes que l'enthousiasme avec lequel ces billets ont été vendus, et les demandes surpassant de beaucoup le nombre des sièges réservés, il a été convenu, à leur grande satisfaction que le même concert, serait répété le vendredi soir. Il reste encore quelques billets pour cette deuxième soirée et l'on peut les obtenir chez madame Orivène Roy, présidente des Dames de Sainte Anne, où au Presbytère.

Des billets non réservés, au prix de 25 cents, pourront être achetés à la porte jeudi ou vendredi soir.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Rédacteur,

Il y a quelques semaines les journaux annonçaient la mort de Lord Strathcona (Donald Smith). Ce fut naturellement une occasion favorable pour les journaux de dire, sur tous les tons, les grands services qu'il avait rendus au pays. Cependant comme sa vie l'avait mis en relation avec les Métis du Manitoba, il était impossible à l'élément qui s'affuble toujours du "British Fair play" de laisser passer l'occasion sans dénigrer de quelque façon le Métis-Français. Aussi fait-on dire à cet homme des mensonges qu'il ne peut nier. Un fanatique sans scrupules prête à Donald Smith, les paroles suivantes :

"L'un des plus pénibles incidents de ma vie, et l'un de ces incidents qui ne sont pas faits pour être répétés de mon vivant, fut l'exécution de Scott par Louis Riel, à Fort Garry. En apprenant que Scott allait être exécuté, je grimpai quatre à quatre l'escalier qui conduisait à la chambre d'un R.P. Oblat et je lui demandai de faire des instances auprès de Riel pour sauver Scott. Riel fit réponse que le prisonnier ne pouvait pas être sauvé. Je vis Scott mourir. Il remuait encore dans sa tombe, et je vis de mes yeux Riel lui-même le finir d'un coup de révolver."

Que ces racontars aient vu le jour à Toronto et qu'ils aient été embellis à Winnipeg nous ne nous en étonnons pas, mais qu'un journal canadien-français comme la *Presse* se saisisse de cette ineptie pour insulter Louis Riel et dans sa personne tous les Métis, ceci nous surpasse.

Louis Riel n'a pas tué Scott; il n'était pas présent à l'exécution, l'histoire vraie, la tradition, et des témoins oculaires qui vivent encore, l'attestent.

Ce fut un nommé Guilmette, appartenant au peloton d'exécution qui tira un coup de révolver sur Scott dès que celui-ci fut tombé sous les balles.

Le gouvernement provisoire le fit conduire de l'autre côté des frontières pour cet acte de brutalité inutile. Cet homme fut plus tard assassiné aux Etats-Unis à un moment où il se vantait d'avoir tiré sur Scott.

Est-ce que l'histoire véridique du pays ne dira pas un jour que le rôle joué par Donald Smith, n'a pas été étranger à la mort de Scott ? Cette histoire véridique nous réserve bien d'autres surprises.

Par ordre du Comité de surveillance des intérêts métis.

S. A. NAULT.

St-Boniface, 19 mars 1914.

QUEL HOMME !

"Le style, c'est l'homme" a dit Buffon. D'après cela, après avoir lu certain article que le chroniqueur de Saint-Boniface a écrit dans le dernier numéro de la *North West Review,* vous saurez ce qu'il faut penser de ce chroniqueur, et vous serez surpris de voir qu'il se mêle de parler d'honneur. Ils sont peu nombreux ceux qui oseraient se glorifier de son article comme d'un "trophée d'honneur." Mais abstenons-nous de le juger. La Fontaine l'a déjà jugé avec ses pareils dans les vers suivants :

Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre,
Qui, n'étant bons à rien, cherchez surtout à mordre :
Vous vous tourmentez vainement.
(Fable 16; livre 5).—D. C.

RESSEMBLANCE

Le correspondant qui a écrit l'article du sport dans la dernière *North West Review* voudra-t-il se donner la peine de lire ces deux fables de La Fontaine: le villageois et le serpent; l'ours et l'amateur des jardins ? Si ses capacités intellectuelles lui permettent de comprendre, il n'aura probablement pas la franchise d'y voir sa ressemblance. Mais, d'autre part, le lecteur désintéressé trouvera peut-être que ce correspondant a toute la finesse de l'ours qui lance le pavé et toute la générosité de l'autre être qui cherche à mordre après avoir été réchauffé.—E. N.

QUELQUES DÉTAILS

1. Tous les joueurs du club S. B. appartenaient à ce club tout comme les joueurs des autres clubs qu'ils ont combattus appartenaient au leur.

2. Les membres du club S. B. étaient aussi en règle à la fin de la saison qu'au commencement.

3. Le gardien des buts et celui qui joua les dernières parties étaient membres du club S. B. au même titre que C. O., l'aile droite.

C'est un détail qui paraît avoir été oublié par un individu qui griffonne parfois des notes pour un hebdomadaire anglais. Et cet oubli a eu de mauvaises suites pour l'individu : car c'est à ce sujet qu'il a mis ses pieds dans les plats, la semaine dernière.

A. B.

Krafchenko

C'est encore la Couronne qui a la parole à Morden. Jusqu'ici le témoignage le pluse important est celui de William Dyck, qui a raconté par le menu que Krafchenko l'avait forcé à prendre part, bien malgré lui, à cette affaire. La veille du crime, Krafchenko a rencontré Dyck et lui a enjoint, avec menace, de se trouver dans la ruelle situé derrière la banque, avec sa machine tournée vers le nord et mise sous pression. Sous l'empire de la peur Dyck se rendit dans la ruelle, croyant avoir à transporter, non un meurtrier, mais un ami de Krafchenk recherché par la police de Winnipeg, pour d'autre motifs. Au lieu de cela Dyck vit arriver vers sa voiture un homme vêtu d'un long paletot noir, portant barbe noire et ressemblant, dit Dyck, à un vieux juif. Dyck a raconté la fuite: une course folle à travers la prairie, sous la menace constante du pistolet de Krafchenko, qui avait jeté loin de lui sa barbe, qui se débarrassa un peu plus tard de son paletot et qui perdit sa montre en chemin. Cette montre perdue a fourni à un autre témoin l'occasion de venir témoigner que cette montre appartenait à Krafchenko.

Banquet de la Chambre du Commerce

Jeudi soir avait lieu, à l'Ecole Provencher, le deuxième banquet annuel de la Chambre du Commerce de Saint-Boniface. Ce fut une magnifique réunion. La plupart de nos hommes d'affaires de Saint-Boniface étaient présents; et Son Honneur le maire de Winnipeget l'échevin Cockburn, nous ont aussi apporté l'expression du bon vouloir de la grande ville voisine.

M. J. B. Lelerc s'était chargé de la réception des convives. Il avait dressé le menu siuvant, et sous sa direction, le service fut excellent:

— MENU —

Sardines sur canapé
Soupe Crême au poulet
Céleri Olives
Saumon Sauce au persil
Dinde Rôtie Sauce Airelle

FROID

Jambon Langue
Pommes de terre fondantes
Choux-fleurs
Pains Viennois Beurre
Fromage Biscuits
Charlotte Russe
Gelée au vin Gâteaux
Amandes salées
Bonbons
Crême à la glace
Fruits Thé Café



M. J. A. MARION,
Présidént de la Chambre de Commerce

Pendant la soirée l'orchestre La Vérendrye, sous l'habile direction de M. Paul Salé, fit de la musique. En voici le programme, exécuté brillamment par nos artistes:

1. Ouverture—God Save the King.
2. Marche de Petits Pierrots ... ...Auguste Bosc
3. Thoroughbred.
4. The belle of Ireland....P. de Ville
5. Marche Progressive ..Worthington
6. Marche des Bleus......Cotteaux
7. Silver Threads among the Gold. ... ...Danks
8. Hesitation Waltz ... ..Klickmann

Il convient de noter le chant de M. Cloutier. M. Cloutier est un basse-taille d'une harmonie et d'une puissance considérable. Il a été très justement applaudi. Il a été accompagné, avec un bon effet, par l'orchestre.

M. Préfontaine a aussi donné un solo très favorablement accueilli.

Il ne faut pas oublier que les membres et les invités de la Chambre de Commerce étaient, à l'Ecole Provencher, les hôtes du Frère Joseph. Le Frère Joseph a poussé l'amabilité jusqu'à faire chanter les élèves de l'institution : un groupe de jeunes garçons alertes, éveillés, brillants. L'Ecole Provencher ne fait jamais autre chose que du réussi. Voici le programme donné par nos jeunes amis sous la direction personne du Révérend Frère Joseph :

1. Chasseur.
2. Le Pays.
3. Moonlight on the Lake.
4. Take Me back to Manitoba.

M. J. A. Marion, le zélé président de la Chambre du Commerce a fait un excellent président de banquet.

Le premier toast a été celui du Roi, auquel la salle entière répon dit, debout, par le chant du *God Save the King.* M. l'échevin Cockburn, M. le Dr Lachance, maire de Saint-Boniface, et M. R. A. Wilson, préfet de la Municipalité de Saint-Vital, répondirent aux toasts portés aux villes de Winnipeg et de Saint-Boniface, et des municipalités environnantes.

L'honorable Joseph Bernier, Secrétaire Proviincial avait été invité à répondre au toast de *nos intérêts commerciaux et financiers.* Il parla dans les deux langues, et avec grand succès.

Il convient aussi de noter particulièrement le magnifique discours de M. le maire Deacon, de Winnipeg, qui répondit au toast de *nos intérêts manufacturiers.*. M. le maire Deacon a appuyé sur le fait que la bonne entente et la confiance mutuelle étaient essentielles entre les deux villes si l'on voulait que Saint-Boniface et Winnipeg, prises comme centre de l'Ouest, fussent capables de répondre aux besoins du commerce et de transformer en réalité les rêves de développement qu'elles font toutes deux.

M. Stovel, président de la Chambre de Commerce de Winnipeg, nous apporta également une parole d'amitié des institutions commerciales de la grande cité voisine.

Il était près de minuit lorsque la fête prit fin; et tout le monde s'est déclaré enchanté d'avoir passé une si intéressante veillée.

Colonie Belge

Plus de deux cents Belges ont assisté dimanche dernier à l'assemblée générale du Club Belge. Après la remise officielle à M. Eillwaut, président fondateur du club et Messieurs Louis DeNobele, Pierre Bossuyt et A. VanHoorenbeck, les trois premiers présidents, de leurs portraits superbement encadrés et destinés à orner la salle des fêtes; après de magnifiques discours prononcés en remerciement par chacun de ces messieurs et par M. Félix Menu, président des fêtes; le président actuel M. Van Hoorenbecke, annonce qu'il a été décidé de mettre aux voix la question suivante :

Doit-on procéder à l'agrandissement du club ?

Le résultat du vote a donné une majorité de plus de 160 voix pour l'affirmative. Il fut donc décidé d'ajouter au nouveau bâtiment une annexe de même grandeur dans laquelle est prévue une salle de répétition pour la fanfare Municipale. M. Hudon, architecte, sera chargé de préparer immédiatement les plans.

Les poissons de nos Lacs

L'honorable George Lawrence, ministre de l'agriculture dans le gouvernement du Manitoba, est à Ottawa. On sait que l'honorable M. Lawrence s'occupe dans le moment de repeupler de poissons les lacs et les rivières de la province. Ces lacs et ces rivières ont été épuisés par des pêches excessives depuis plusieurs années. Cette initiative du ministre de l'Agriculture est très importante. Elle vaudra des sommes considérables à l'industrie et au commerce de la province.

Augmentation de Salaires

L'Honorable M. Pelletier, Maître Général des Postes, fait augmenter le salaire des employés de son département—une augmentation assez substantielle dans plusieurs cas. M. Pelletier administre son département avec un talent remarquable, et, comme il est en même temps un excellent homme d'affaires, il croit qu'un employé, pour bien travailler, doit être bien payé. Le public pensera comme lui.

Mgr Grandin

Le *Patriote de l'Ouest* annonce que la cause de canonisation du vénéré Mgr Vital Grandin, O.M.I., premier évêque de Saint-Albert, Alberta, sera prochainement introduit en Cour de Rome.

"ONS VOLK"—NOS GENS

Le Manitoba souhaite une très cordiale bienvenue au nouveau journal flamand qui vient de paraître à Saint-Boniface, sous le titre de *Ons Volk*—ce qui signifie en français: *Nos Gens.* Le gérant de la nouvelle publication est M. Louis de Nobele; le rédacteur est M. Octave Rodts. Ce journal desservira, à Saint-Boniface, Winnipeg et dans les environs, une nombreuse population flamande. Il donne dans son premier numéro le portrait de M. Auguste VanHoorenbecke, le président du Club Belge. Dans ses colonnes d'annonces on trouve les réclames de la plupart de nos hommes d'affaires. Sa rédaction est abondante et variée. Nous félicitons les promoteurs de ce journal et leur donnons notre plus confraternel salut.

En Angleterre

Le bill du *Home Rule* agite avec violence le parle ment britannique. Pour faire face à la crise causée par la démission du ministre de la guerre et des généraux French et Ewart, M. Asquith a lui-même assumé le département de la guerre et se fera réélire par son comté.

Le premier ministre et le gouvernement paraissent bien décidé à prouver que sous le régime constitutionnel c'est le peuple qui gouverne—non l'armée.

Service des Abonnements

Nous adressons depuis quelques semaines notre journal à un certain nombre de nos amis, dans l'espérance qu'ils s'abonneront. Ceux qui voudront bien répondre à notre invitation seraient très aimables s'ils voulaient nous prévenir le plus tôt possible. L'envoi du journal, en dehors de nos listes régulières, demande une assez lourde somme d'ouvrage et surcharge considérablement nos ateliers. Ceux qui examineront un peu *Le Manitoba* se rendront facilement compte que la faible somme de $1.00 pour un tel abonnement est plutôt un prix nominal qu'une rémunération.

Prière à nos correspondants de nous adresser leurs communications au plus tard le lundi, et de n'écrire que sur un seul côté du papier.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balson; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

PALMES

Dimanche prochain, le 5 avril, est le dimanche des Rameaux. Achetez vos palmes aussitôt que possible Librairies Keroack, No. 52 rue Dumoulin, St. Boniface, ou No. 227 rue Main, Winnipeg. (Prix 15 cts. chacune.)

Terrain à vendre à Haywood, Manitoba. West ½de 20-8-6 West. Prix $7,500. $1,000. comptant ; balance à termes qui pourront être arrangés au temps de la vente. S'adresser à Noël Bernier, 401 bloc Somerset, Winnipeg.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.
25 cts le pouce par insertion.

A vendre.—Un ameublement complet à vendre avec piano. S'adresser au No. 481 rue Langevin.

Servante.—On demande une servante. S'adresser à madame J. A. Marion, No. 35 rue Dumoulin, Saint-Boniface. 22

M. A. Pelletier annonce qu'il aura, à partir de lundi prochain, une voiture de transfer, à la disposition du public. Ses taux seront modérés. Satisfaction garantie. S'adresser: coin des avenues Taché et Provencher, magasin de M. L. J. Collin, ou au No. 92 rue Aubert. 22-25

AVIS.—Les cultivateurs, entrepreneurs et gens d'affaires qui emploient du personnel auront tout avantage à s'adresser au Bureau de Placement et Agence Immobilière, 17 avenue Provencher, St-Boniface. Boîte de poste 1.

Le Bureau ne recommande que des employs donnant toute garantie.

43 Lots très bien situés, au Nord de Transcona, à vendre à des prix défiant toute concurrence—ou à échanger contre de bonnes propriétés bien bâties, où contre de bonnes promesses de vente. Ecrire: Bureau de poste 1, St. Boniface, Man.

AVIS.—A ceux qui veulent faire creuser des puits chez eux, M. Roy, de St. Boniface, après de longues recherches a trouvé les moyens de déterminer l'existence des nappes d'eau et offre ses services à ce sujet. Pas d'eau, pas d'argent. Pour toute information s'adresser à M. Alf. Roy, No. 42 rue Ritchot, St. Boniface, Man. 22

A louer.—Un logement dans le Block André, No. 70½ rue Hamel. Poële électric; chauffage, eau chaude et froide; lumière électrique. S'adresser au No. 147 rue de la Morinie. Téléphone Main 6125. 21-22

Servante.—On demande une bonne servante, doit savoir bien faire la cuisine. Bons gages. S'adresser à Mme J. A. Cusson, 23 rue Desautels. Téléphone Main 3045.

Le populaire propretaire de l'hôtel Saint Boniface, M. Clovis Desgagné, vient d'ajouter de nouvelles améliorations à son établissement. A part une spacieuse et toute neuve salle à dîner, il a cru bon d'aménager un nouveau salon de billard et de pool. Ses amis et le public en général voudront bien, sans doute, lui continuer leur patronage. Ils peuvent être assurés, en retour, d'un service insurpassé dans notre ville.

A vendre ou a échanger, maisons, lots, fermes, etc. Assurances contre le feu. Je sollicite vos ordres.

J. E. A. CLOUTIER, Gérant
The Railway Realty Coy.
64 Ave. Provencher St. Boniface.
20-24

La Librairie Moderne vient de mettre à la disposition de ses clients un superbe catalogue, délivré gratuitement, et sur lequel figure une longue liste d'ouvrages, appropriés au goût de chacun. Librairie Moderne, 529 Avenue Taché et Provencher, St-Boniface, Man.

On demande des bonnes et servantes pour travailler dans les maisons privées à de très bons gages; adressez-vous à la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau.

A louer.—Une bonne maison, No. 366 rue Langevin, Saint-Boniface. S'adresser à M. J. P. Tremblay, 814 Sterling Bank, Bldg., avenue du Portage, Winnipeg. Téléphone Main 3151. j.n.o.

Pierre Jahan annonce au public qu'il a ouvert une Boutique de Barbier, 342 rue Saint-Jean-Baptiste, coin de la rue Hamel, Saint-Boniface, et invite le public à venir lui faire une visite.

Maison à louer, 118 rue Aulneau, $10.00 par mois. S'adresser à Guilbault & Cie., 256 rue Des-Meurons.

A louer.—Un appartement de deux chambres, dans le Block Gevaert & Deniset, Avenue Provencher, à côté du Bureau de Poste Eclairage, chauffage, eau chaude et froide.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

AVIS

Je m'occuperai dans le futur de collections et de comptabilité de toutes sortes.—J. E. A. CLOUTIER, 64 Ave. Provencher.